



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SOMMAIRE

1.	La section de fonctionnement	4
1.1.	Les produits de fonctionnement	4
1.1.1.	Les impôts et taxes	5
1.1.2.	Les dotations et subventions	15
1.1.3.	Les produits des services et du domaine	21
1.1.4.	Les autres produits de fonctionnement	25
1.2.	Les dépenses de fonctionnement.....	27
1.2.1.	Les dépenses de personnel.....	28
1.2.2.	Les charges à caractère général.....	32
1.2.3.	Les autres charges de gestion courante	37
1.2.4.	Les charges financières.....	41
1.2.5.	Les dépenses exceptionnelles et provisions	42
2.	La dette.....	43
3.	les indicateurs de gestion	47
3.1.	Les soldes intermédiaires de gestion	47
3.2.	La capacité de désendettement	48
4.	la section d'investissements.....	49
4.1.	Les ressources propres d'investissement (RPI).....	49
4.2.	Les investissements.....	49
4.3.	Le financement des investissements.....	51
5.	Synthèse.....	51
6.	Le budget parking	54
7.	Le budget Beauregard	54

AVANT PROPOS

Le compte administratif retrace l'exécution du budget, détermine les résultats de l'exercice comptable et constate les restes à réaliser. C'est l'arrêté des comptes.

Nous avons souhaité renouveler sa présentation pour qu'elle soit à la fois détaillée et pédagogique. Nous devons aux Lavallois et aux Lavalloises cette transparence sur la situation financière réelle de notre Ville pour un débat enfin apaisé. C'est dans cet esprit que nous avons organisé, dès notre entrée en fonction, des ateliers budgétaires citoyens.

L'exercice budgétaire 2020 est à la jonction de deux mandatures.

Il a été préparé, arbitré et pour partie mis en œuvre par l'équipe issue des élections de 2014. Il a ensuite été modifié en septembre par le budget supplémentaire voté par notre municipalité. Nous avons pris, à la suite du rapport de la chambre régionale des comptes, des actes forts de sécurisation financière. La dette de 1,6 million d'euros du budget annexe Beauregard a été épongée et une provision pour faire face à une créance auprès de l'Etat (680 m€) a été constituée.

Le budget 2020 a été également impacté par la crise sanitaire.

La Ville a pris ses responsabilités en maintenant le fonctionnement des services publics, en achetant masques et produits d'hygiène et en soutenant les familles en difficulté et les commerçants. Pour cette seule année, l'impact financier du covid-19 s'est élevé à près de 500 m€. Il a fragilisé une situation que la Trésorerie qualifiait, en 2019, de « préoccupante ».

La Ville de Laval compte en effet parmi les 10% communes de taille moyenne les plus endettées.

L'encours de dette a baissé au cours des dernières années, mais il représente toujours 121 % des recettes. Les charges financières, trois fois plus importantes que la moyenne, pèsent sur nos ratios. Dès la fin 2020, dans un souci de dialogue, nous avons réuni une conférence bancaire. Surtout, nous avons mené une importante opération de renégociation à des conditions très favorables qui permet, dès 2021, de réduire significativement les échéances de la Ville.

Les soldes intermédiaires de gestion témoignent de cette situation financière fragile.

L'épargne brute, inférieure à la moyenne des villes de notre strate de population, se dégrade et ne couvre pas totalement le remboursement du capital de la dette. Le financement de l'investissement est assuré pour partie par l'emprunt, les subventions et les ventes immobilières. L'épargne nette est redevenue négative en 2020 à -1,58 € par habitant, quand il atteint au niveau national 84 €.

Le niveau des investissements augmente mais il reste largement insuffisant.

Le budget supplémentaire de la nouvelle équipe municipale a dopé de près de 3 millions d'euros la section d'investissement, mettant fin à plusieurs années de sous-investissement. Mais la Ville continue à investir près de deux fois moins que sa strate. Son taux d'exécution reste faible (61 %) comme les cofinancements qu'elle perçoit (12 %). Pourtant, le patrimoine municipal est vieillissant et demandera, dans les années à venir, des travaux de rénovation conséquents.

Ces enjeux, la nouvelle équipe municipale est résolue à les relever dans le cadre d'une stratégie financière arrêtée dès le premier débat d'orientation budgétaire : maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement, désendettement, relance de l'investissement sans augmenter les taux d'imposition. Nous enrichissons progressivement la conduite budgétaire d'indicateurs sociaux, environnementaux et des budgets participatifs.

Antoine Caplan

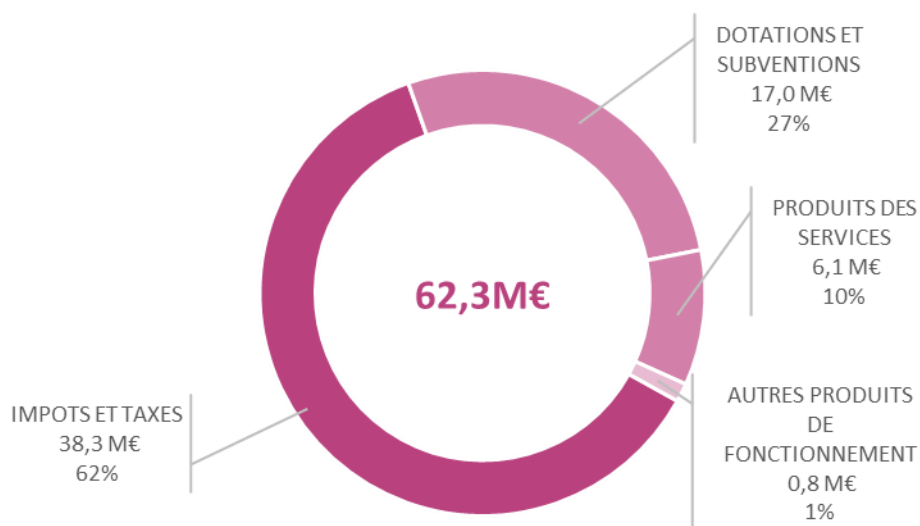
Adjoint au maire en charge des finances du patrimoine immobilier et foncier et du budget participatif

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les produits de fonctionnement

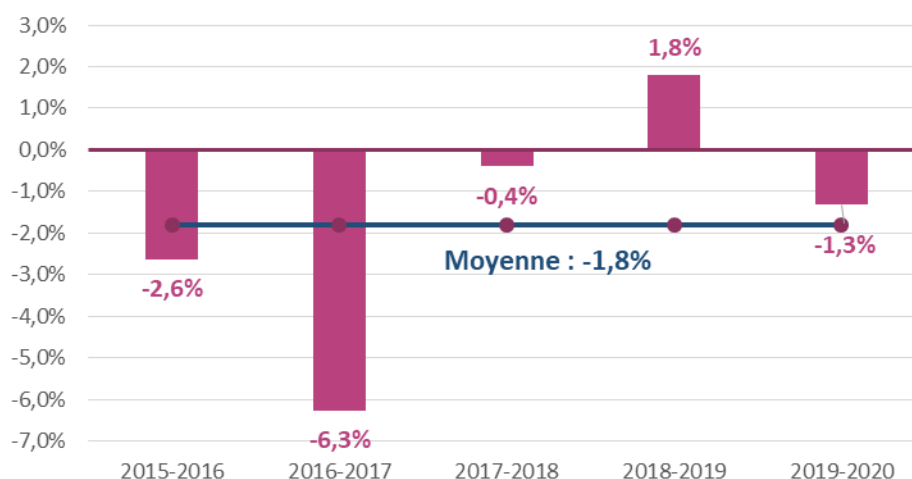
en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 504	7 769	6 366	6 501	6 864	6 120
72-TRAVAUX EN REGIE	231	93	167	174	248	254
73-IMPOTS ET TAXES	41 874	40 873	39 155	38 158	38 101	38 397
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 766	15 897	15 913	16 633	17 403	17 013
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	456	430	600	492	400	450
76-PRODUITS FINANCIERS	106	104	79	75	72	68
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	300	1 381	247	119	120	64
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	0	108	0	0
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	0	-110	-257	-242	-71	-60
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	68 236	66 436	62 270	62 018	63 138	62 305

Les produits de fonctionnement se sont élevés à 62,3 M€ en 2020 soit 1 192 € par habitant contre 1 547 € par habitant pour la strate démographique. Ils se composent principalement des impôts et taxes (62%), des dotations et subventions (27%) et des produits des services et du domaine (10%).



Par rapport à 2019, ils sont en diminution de 1,3% ce qui s'explique principalement par la crise sanitaire qui a eu un impact sur les recettes des services et le versement d'un fonds de concours de Laval Agglomération en fonctionnement en 2019, qui n'a pas été reconduit en 2020 dans la mesure où cela était contraire aux règles de bonne gestion.

Evolution des produits de fonctionnement

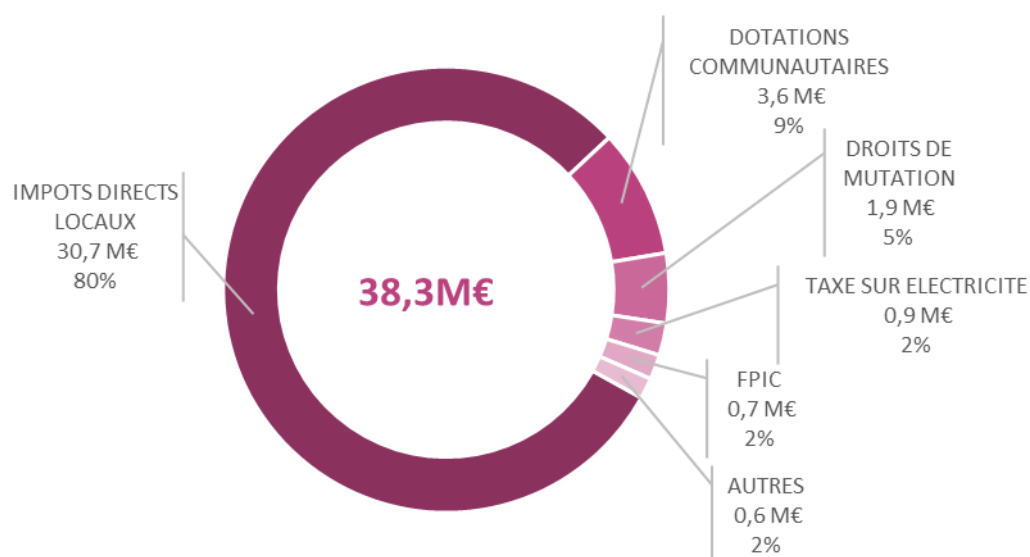


	Moy. 2015-2020	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-4,0%	3,5%	-18,1%	2,1%	5,6%	-10,8%
72-TRAVAUX EN REGIE	1,9%	-59,8%	79,8%	4,3%	42,5%	2,2%
73-IMPOTS ET TAXES	-1,7%	-2,4%	-4,2%	-2,5%	-0,1%	0,8%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-0,9%	-10,5%	0,1%	4,5%	4,6%	-2,2%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-0,2%	-5,6%	39,5%	-18,0%	-18,6%	12,4%
76-PRODUITS FINANCIERS	-8,6%	-1,7%	-24,4%	-4,6%	-4,8%	-5,3%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	-26,7%	359,8%	-82,1%	-51,8%	0,9%	-47,0%
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-100,0%	s.o.
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	222,7%	n.s.	132,6%	-5,5%	-70,7%	-15,2%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	-1,8%	-2,6%	-6,3%	-0,4%	1,8%	-1,3%

1.1.1. Les impôts et taxes

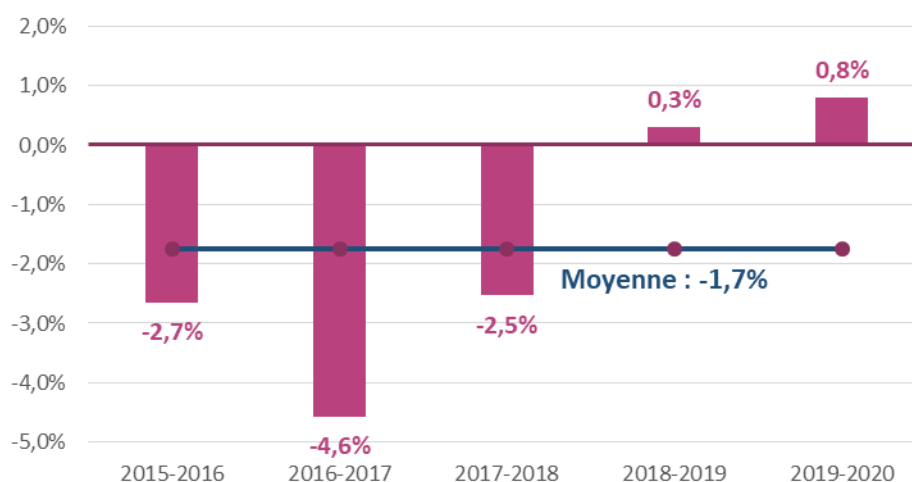
en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	28 656	28 535	29 141	29 526	30 154	30 663
TAXE D'HABITATION	12 633	12 278	12 427	12 613	12 846	13 076
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	15 877	16 079	16 459	16 722	17 043	17 292
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	86	86	91	94	106	109
ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	60	92	166	99	160	186
REVERSEMENT CONVENTIONNEL DE FISCALITE	0	0	0	0	-1	0
DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS	0	0	-1	-1	-1	0
AUTRES RECETTES FISCALES	2 604	3 170	3 158	3 586	3 357	3 413
DROITS DE MUTATION	1 275	1 493	1 716	1 798	1 908	1 946
TAXE SUR L'ELECTRICITE	909	916	945	911	908	889
TAXE SUR LA PUBLICITE	310	608	420	774	436	412
TAXE SUR LES PARIS HIPPIQUES	0	0	0	0	0	61
DROITS DE PLACE	64	66	57	64	66	42
AUTRES	46	87	19	39	40	62
DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	9 958	8 385	6 163	4 508	3 976	3 571
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	5 441	3 900	1 955	4 508	3 976	3 380
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	4 517	4 484	4 209	0	0	191
FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL	656	673	436	296	544	690
ATTRIBUTION	656	783	692	537	613	750
CONTRIBUTION		-110	-255	-241	-69	-60
TOTAL	41 874	40 763	38 899	37 915	38 030	38 337

Les impôts et taxes s'élèvent en 2020 à 38,34 M€ et se composent principalement des impôts directs locaux (30,66 M€), des dotations communautaires (3,57 M€), des droits de mutations (1,95 M€), de la taxe sur l'électricité (0,89 M€) et du fonds de péréquation communal et communal (FPIC).



Par rapport à 2019, les impôts et taxes progressent de 0,8%. Comme pour les années précédentes, les transferts de compétences, qui se traduisent par une diminution de l'attribution de compensation, viennent atténuer la progression de ces recettes. Hors attribution de compensation, ces recettes augmentent de 2,7%. Ce dynamisme résulte de la progression de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements, la taxe foncière des établissements industriels et professionnel étant en diminution, de la progression du fonds de péréquation intercommunal et communal et de l'instauration d'une dotation de solidarité communautaire.

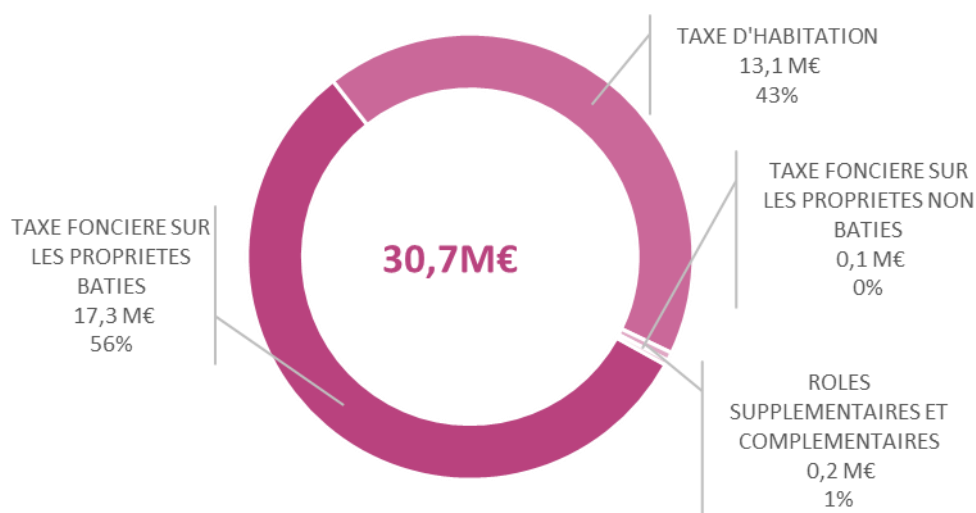
Evolution des impôts et taxes



	Moy. 2015-2020	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	1,4%	-0,4%	2,1%	1,3%	2,1%	1,7%
TAXE D'HABITATION	0,7%	-2,8%	1,2%	1,5%	1,8%	1,8%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	1,7%	1,3%	2,4%	1,6%	1,9%	1,5%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	4,9%	0,6%	5,8%	2,7%	12,5%	3,1%
ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	25,2%	51,9%	80,4%	-40,4%	62,6%	15,9%
REVERSEMENT CONVENTIONNEL DE FISCALITE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-100,0%
DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS	-100,0%	1,2%	n.s.	16,9%	1,8%	-100,0%
AUTRES RECETTES FISCALES	5,6%	21,7%	-0,4%	13,5%	-6,4%	1,7%
DROITS DE MUTATION	8,8%	17,1%	14,9%	4,8%	6,1%	2,0%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	-0,4%	0,8%	3,1%	-3,6%	-0,4%	-2,0%
TAXE SUR LA PUBLICITE	5,8%	95,8%	-30,8%	84,1%	-43,7%	-5,4%
TAXE SUR LES PARIS HIPPIQUES	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
DROITS DE PLACE	-8,0%	2,8%	-12,6%	11,9%	2,9%	-36,2%
AUTRES	6,0%	87,5%	-77,6%	100,5%	1,5%	56,8%
DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	-18,5%	-15,8%	-26,5%	-26,9%	-11,8%	-10,2%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	-9,1%	-28,3%	-49,9%	130,6%	-11,8%	-15,0%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	-46,9%	-0,7%	-6,1%	-100,0%	s.o.	s.o.
FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL	1,0%	2,5%	-35,2%	-32,2%	83,9%	26,9%
ATTRIBUTION	2,7%	19,3%	-11,7%	-22,4%	14,2%	22,4%
CONTRIBUTION	s.o.	s.o.	132,0%	-5,6%	-71,3%	-13,0%
TOTAL	-1,7%	-2,7%	-4,6%	-2,5%	0,3%	0,8%

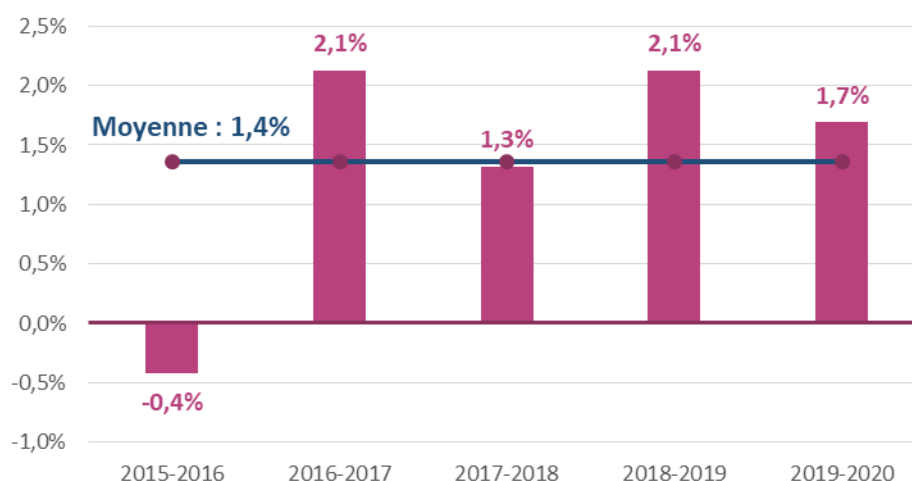
1.1.1.1. Les impôts directs locaux

Les impôts directs locaux se composent de la taxe foncière sur les propriétés bâties (17,29 M€), de la taxe d'habitation (13,08 M€), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (0,11 M€) et des rôles supplémentaires (0,19 M€).



Par rapport à 2019, les impôts directs locaux progressent de 1,7%, ce niveau est supérieur à la moyenne des cinq dernières années (1,4%) mais inférieure à la progression de l'année précédente en raison d'une baisse relativement importante des bases du foncier bâti des établissements industriels et professionnels résultant principalement de la requalification d'un local industriel en local professionnel.

Evolution des impôts directs locaux



- La taxe foncière sur les propriétés bâties

La taxe foncière sur les propriétés bâties porte sur les logements, les commerces et locaux professionnels et les locaux industriels. Le mode de détermination de la base imposable dépend du type de catégorie du local.

Pour les logements, elle repose sur la surface, le confort du logement (appartement ou maison), la localisation, l'entretien du bâti et du classement dans une catégorie tarifaire. Ces éléments déterminent la valeur locative qui fait l'objet d'un abattement de 50%.

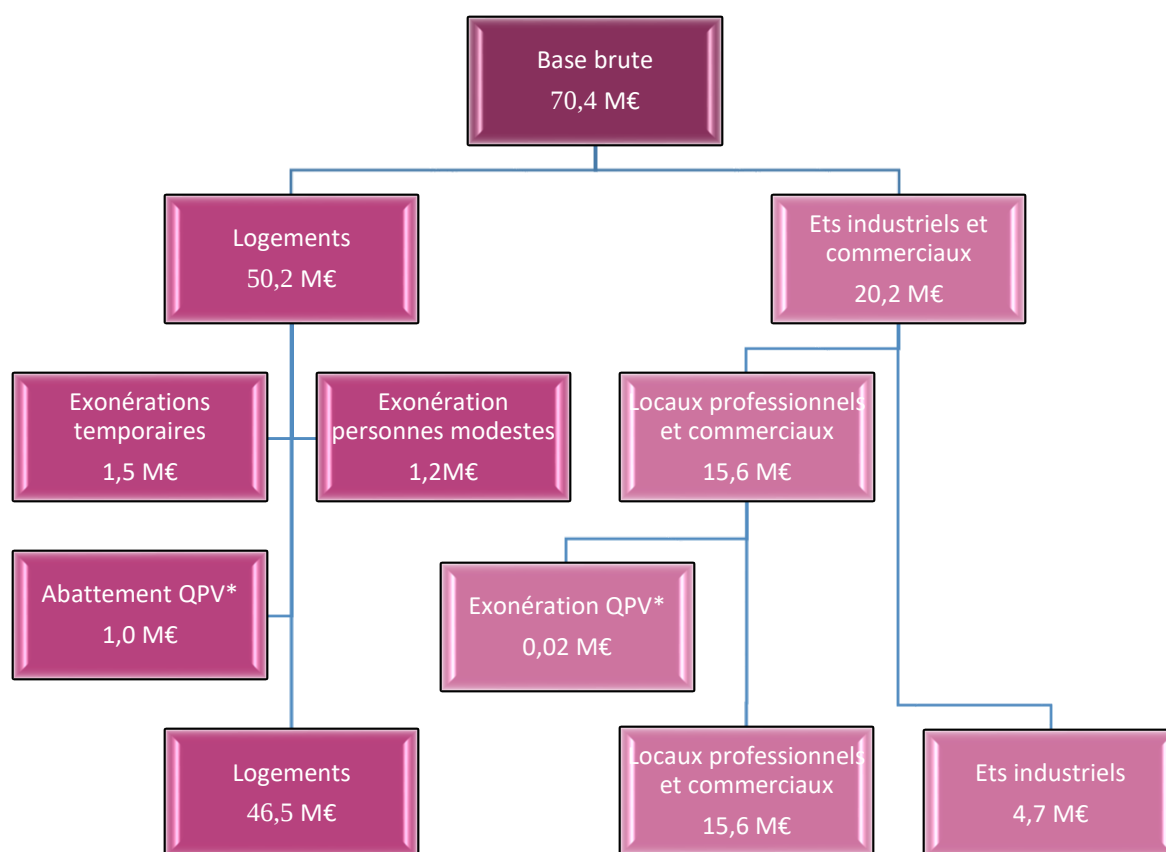
Pour les locaux commerciaux et professionnels, elle repose sur les surfaces en distinguant la partie principale des annexes couverts ou non (réserves,...) et la surface de stationnement couvert ou non. Le tarif servant à l'évaluation dépend du type de local professionnel (magasin sur rue, magasin appartenant à un ensemble commercial, bureaux récents, hôtels confort...).

Pour les locaux industriels, elle repose sur une méthode comptable.

La somme des bases imposables de ces différents locaux forme la base brute de la taxe. Elle s'élève à 70,4 M€ pour 2020. Cette base brute fait l'objet de réductions :

- exonération de 2 ans pour les logements acquis au moyen d'un prêt aidé (0,04 M€),
- exonération de 15 à 30 ans pour les logements sociaux (1,42 M€),
- exonération pour les personnes âgées modestes (1,18 M€),
- exonération des logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la ville (1,04 M€).

Ces différentes exonérations conduisent à une base imposable de 66,7 M€ dont 46,5 M€ au titre des logements (69,7%), 15,6 M€ pour les locaux commerciaux et industriels et 4,7 M€ pour les locaux industriels.



QPV : quartiers prioritaires de la ville

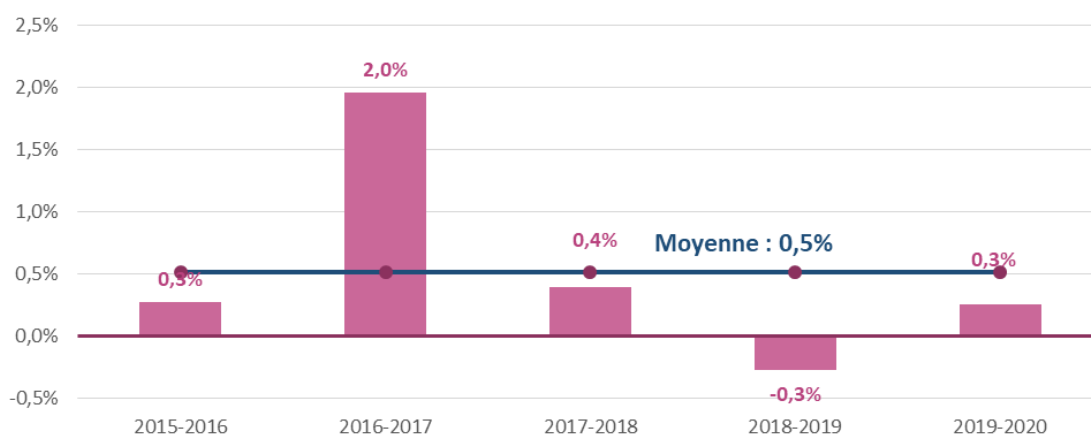
Pour la deuxième année consécutive, les bases nettes des établissements industriels et commerciaux sont en diminution (-1,4%¹). En 2020, cette baisse résulte essentiellement de la requalification d'un local industriel en local professionnel conduisant à une baisse de la base imposable de cet établissement de 62% représentant 0,3 M€. A cela s'ajoute le classement en exonération permanente des anciens locaux du Crédit Foncier suite à l'acquisition du bâtiment par l'agglomération pour l'aménagement du conservatoire ainsi que la destruction de bâtiments avenue de Tours dans l'attente de l'implantation d'un nouveau commerce. La diminution a notamment été atténuée par de nouveaux locaux place de la gare.

A l'inverse, la base nette des logements a progressé de 1% contre 0,6% en moyenne sur les six dernières années.

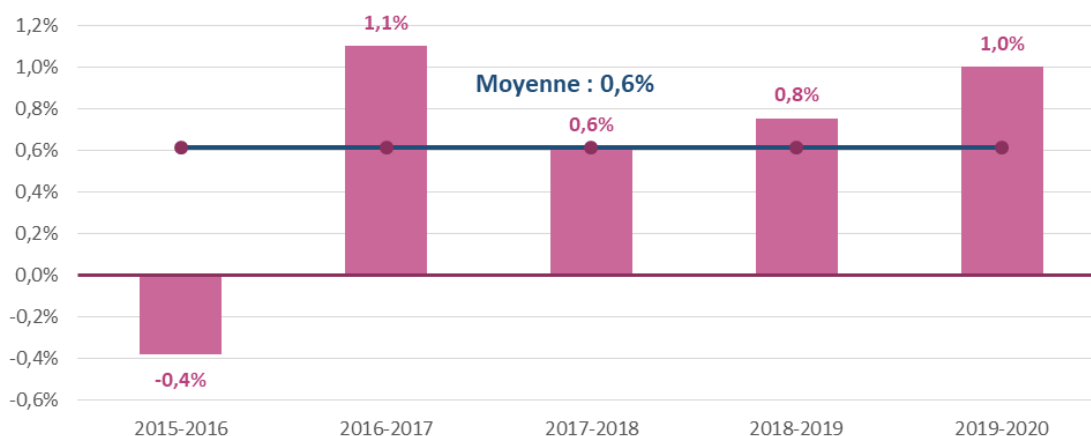
Au final, la base imposable de foncier bâti a progressé de 0,3%, ce qui est en retrait par rapport à la moyenne des six dernières années.

¹ Il s'agit de l'évolution physique, c'est-à-dire hors coefficient d'actualisation (1,2% en 2020).

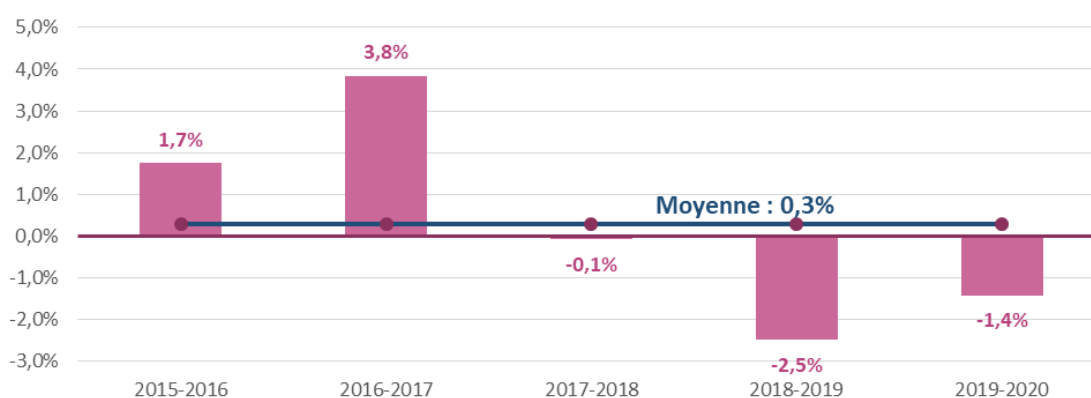
Evolution des bases nettes de foncier bâti ensemble des locaux



Evolution des bases nettes de foncier bâti locaux d'habitation



Evolution des bases nettes de foncier bâti locaux industriels et commerciaux



- La taxe d'habitation

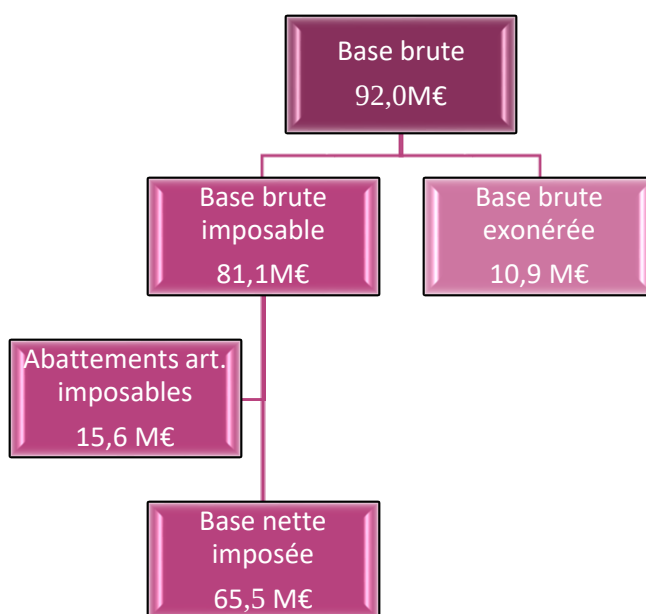
La taxe d'habitation repose sur la même valeur locative que la taxe foncière sur les propriétés bâties. La somme des valeurs locatives constitue la base brute de taxe d'habitation qui s'élève à 92,0 M€ en 2020.

A l'instar de la taxe foncière, depuis 1992, les personnes âgées de condition modeste bénéficient d'une exonération communale de la taxe d'habitation qui représente 10,9 M€ soit 11,8% de la base brute.

La base brute des contribuables imposables fait, quant à elle, l'objet de réductions. Le premier d'entre eux, « l'abattement général à la base », s'applique à toutes les résidences principales. Le second, « l'abattement pour personnes à charge », s'applique toujours aux seules résidences principales et est fonction du nombre de personne à charge.

L'abattement unitaire est forfaitaire, recalculé chaque année et correspond à 15% de la valeur locative moyenne constatée sur la collectivité. Pour 2020, il s'élève à 474 €. Ainsi, pour un contribuable ayant 3 personnes à charge au titre de sa résidence principale, la valeur locative est réduite de 1 896 € (474 € au titre de l'abattement général et 1 422 € (3 x 474) au titre de l'abattement pour charge de famille. En 2020, le montant des abattements des contribuables imposables ont représenté 15,6 M€.

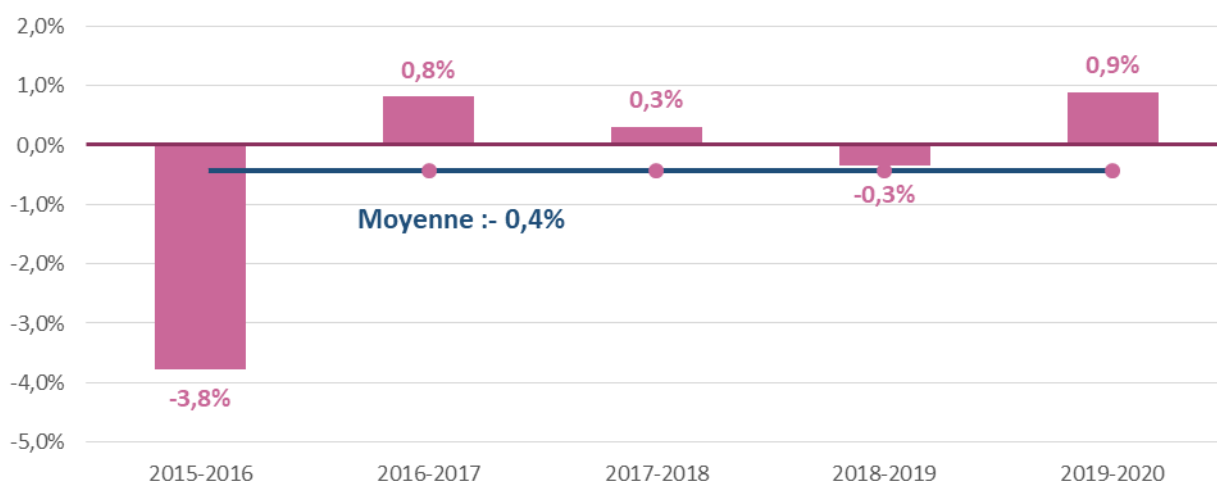
Au final, la base imposable nette de 2020 s'est élevée à 65,5 M€.



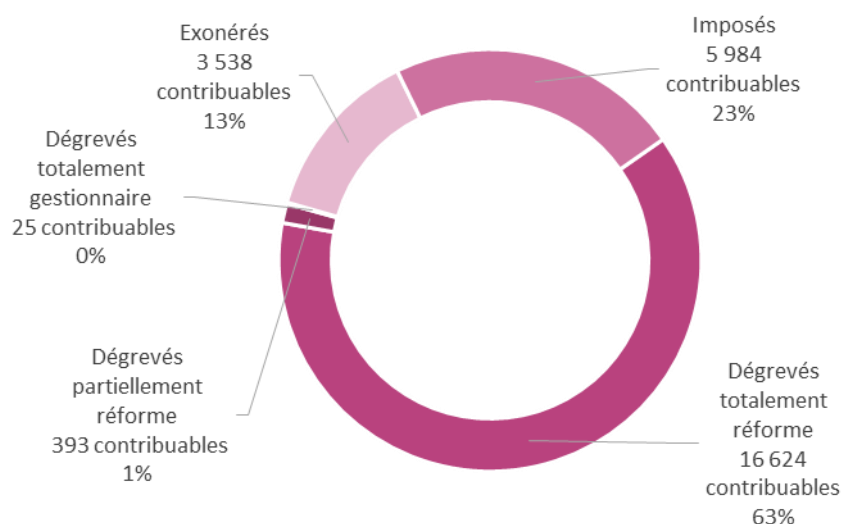
Par rapport à 2019, la base nette a progressé de 0,9%², du fait d'une augmentation de 1% de la base brute liée à de nouvelles constructions et à une faible progression des abattements liée à une diminution du nombre de personnes à charges.

² Il s'agit de l'évolution physique, c'est-à-dire hors coefficient d'actualisation (0,9% en 2020).

Evolution des bases nettes de taxe d'habitation



En 2020, on compte 26 564 contribuables de la taxe d'habitation. Du fait des mécanismes de dégrèvements et d'exonération ainsi que la suppression progressive de la taxe d'habitation seuls 6 377 contribuables acquittent une cotisation de taxe d'habitation dont 393 bénéficient d'un dégrèvement partiel.



1.1.1.2. Les dotations communautaires

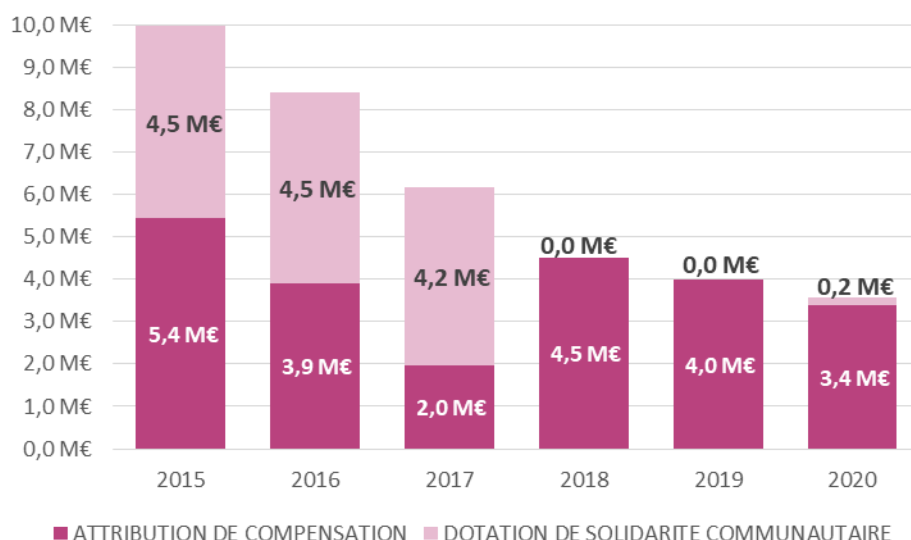
Les dotations communautaires se composent de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

L'attribution de compensation a vocation à neutraliser financièrement les transferts de fiscalité et de charges. Elle évolue au grès des transferts de compétence.

En 2020, elle a diminué de 0,60 M€ du fait de la construction du nouveau conservatoire (0,26 M€), du transfert des eaux pluviales (0,22 M€) et du pacte de fusion (0,11 M€).

La dotation de solidarité communautaire (DSC) correspond au partage de la croissance de la fiscalité professionnelle. C'est une dotation facultative. Elle a été gelée jusqu'en 2019 et de nouvelles règles de partage ont été instaurées à compter de 2020 conduisant à une DSC de 0,19 M€.

En 2018, du fait de la fusion, la DSC a été intégrée dans l'attribution de compensation.

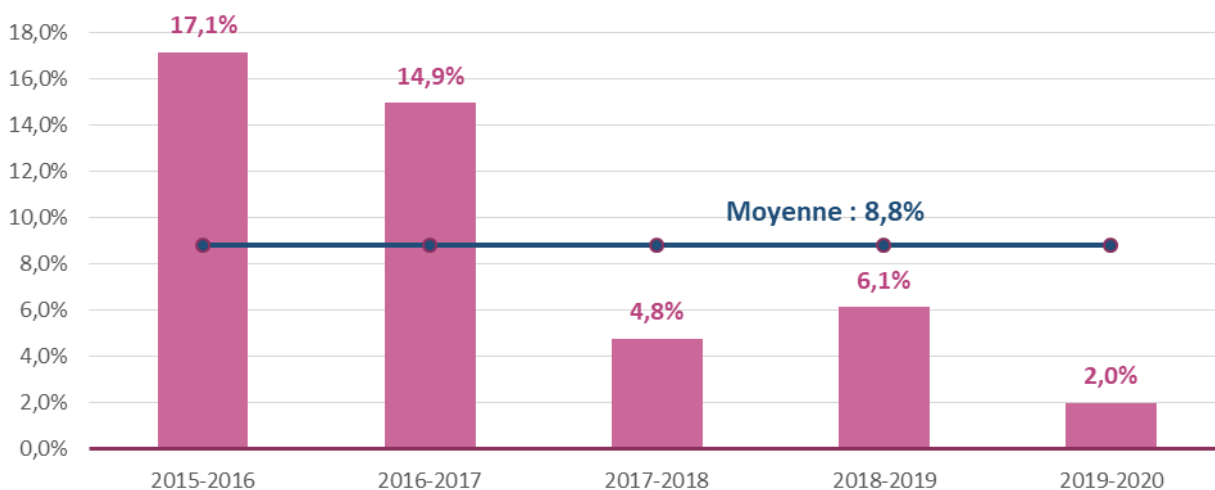


1.1.1.3. Les droits de mutation

Les droits de mutations se sont élevés en 2020 à 1,95 M€. Par rapport à 2019, ils sont en progression de 2% malgré la crise sanitaire qui aurait pu laisser penser à une chute des transactions immobilières.

Les droits de mutation sont, depuis plusieurs années, en constante progression et sont passés de 1,28 M€ en 2015 à 1,95 M€ en 2020 soit une progression annuelle moyenne de 8,8% qui tend à se ralentir ces trois dernières années.

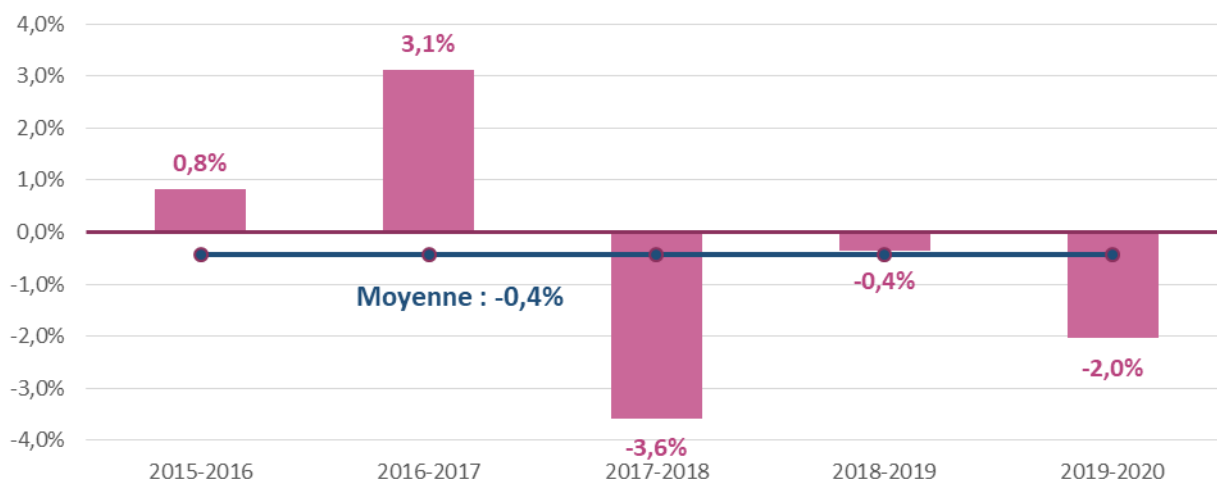
Evolution des droits de mutation



1.1.1.4. La taxe sur l'électricité

La taxe sur l'électricité s'est élevée à 0,89 M€ en 2020. Par rapport à 2019, elle est en diminution de 2%. Cette baisse s'inscrit dans une tendance observée ces trois dernières années mais a probablement été amplifiée par la crise sanitaire du fait de la fermeture de certaines structures.

Evolution de la taxe sur l'électricité

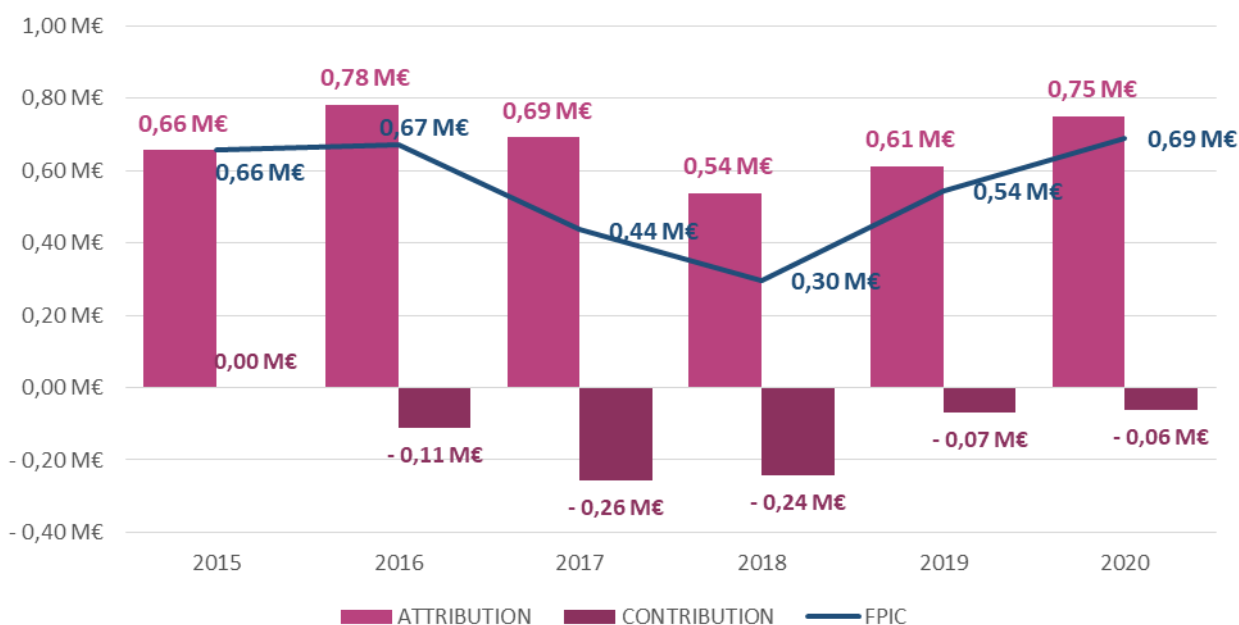


1.1.1.5. Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré à l'occasion de la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontal c'est à dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice des moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire, ce qui est le cas du territoire de Laval Agglomération depuis 2016.

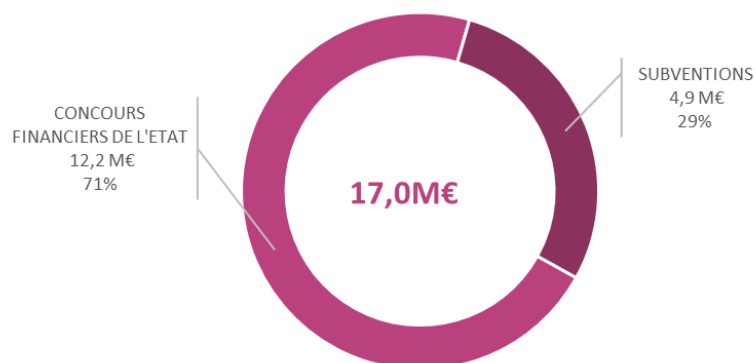
En 2020, l'attribution du FPIC s'est élevée à 0,75 M€. Par rapport à 2019, elle est en progression de 22,4% du fait de la diminution du coefficient d'intégration fiscale de Laval Agglomération liée à la fusion. La contribution au FPIC s'est élevée à 0,06 M€ en 2020 contre 0,07 M€ en 2019.



1.1.2. Les dotations et subventions

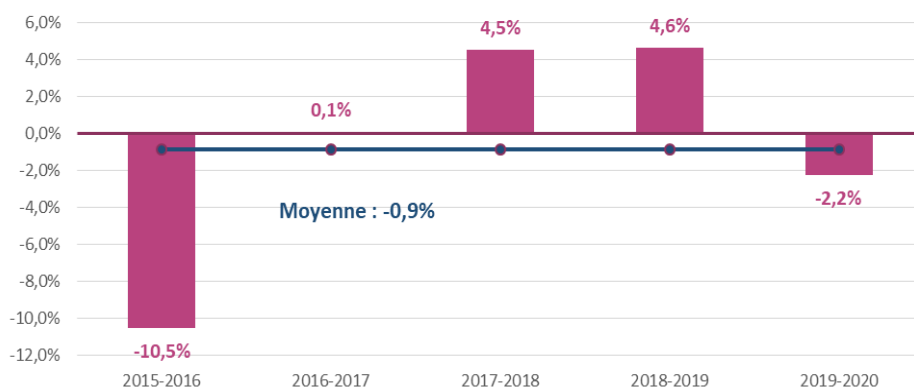
en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT	13 341	11 632	11 460	11 643	11 849	12 151
DOTATION FORFAITAIRE	10 091	8 576	7 811	7 749	7 672	7 623
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 372	1 386	1 628	1 777	1 899	2 036
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	295	354	425	509	611	734
COMPENSATION TAXE D'HABITATION	1 195	944	1 367	1 445	1 505	1 607
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	162	177	139	141	146	142
COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	201	170	53	0	0	0
FCTVA	0	0	11	6	16	8
DGF PERMANENT SYNDICAL	25	26	27	15	0	0
SUBVENTIONS	4 424	4 264	4 453	4 990	5 554	4 863
PETITE ENFANCE	2 150	2 163	2 442	2 408	2 441	2 415
ENFANCE JEUNESSE	1 017	1 068	1 112	1 834	1 705	1 827
VIE DE QUARTIER	138	156	154	38	136	13
ACTIVITES CULTURELLES	186	201	182	315	246	212
CONSERVATOIRE	207	234	104	0	0	0
GYMNASES	92	124	113	102	100	55
EMPLOIS Avenir	123	93	84	52	24	0
FONDS DE CONCOURS AGGLO	0	0	0	0	632	0
ETAT CIVIL	27	26	25	54	64	65
AUTRES	485	200	238	188	206	277
TOTAL	17 766	15 897	15 913	16 633	17 403	17 013

Les dotations et subventions s'élèvent en 2020 à 17,01 M€ et se composent des concours financiers de l'Etat (12,15 M€) et des subventions (4,86 M€).



Par rapport à 2019, elles sont en diminution de 2,2% alors même que les concours financiers de l'Etat ont connu leur plus forte progression de ces cinq dernières années. Cette baisse résulte d'un fonds de concours exceptionnel de Laval Agglomération en fonctionnement versé en 2019 et de la baisse de subventions de certains secteurs (petite enfance, vie de quartier, activités culturels et gymnases). La baisse des subventions des gymnases est directement imputable à la crise sanitaire car elle correspond à l'utilisation des gymnases par les collégiens et les lycéens.

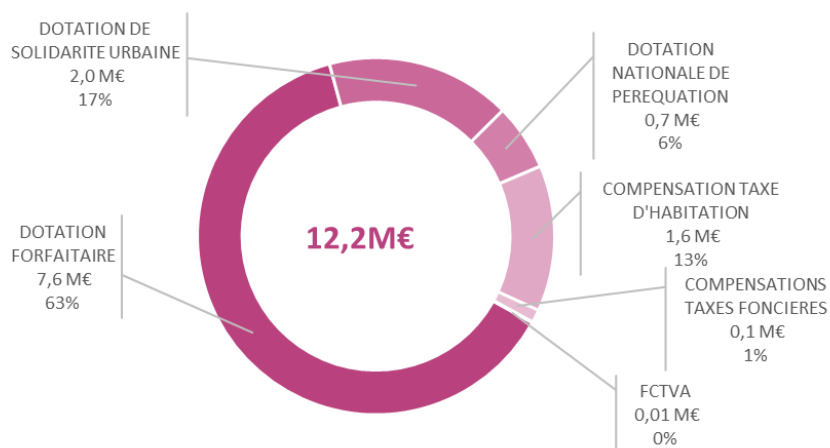
Evolution des dotations et subventions



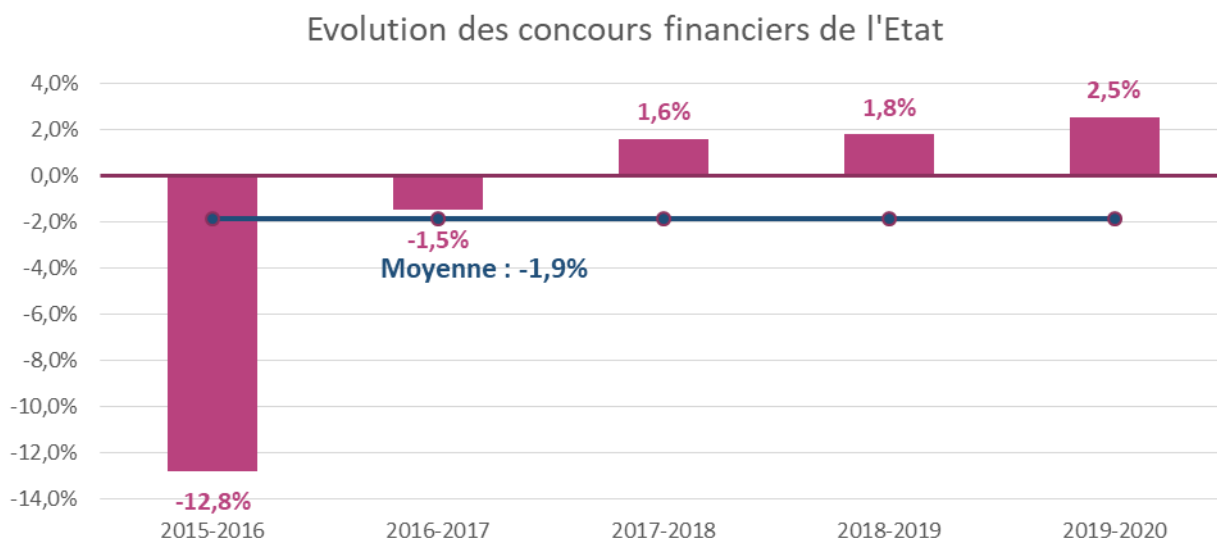
	Moy. 2015-2020	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT						
	-1,9%	-12,8%	-1,5%	1,6%	1,8%	2,5%
DOTATION FORFAITAIRE	-5,5%	-15,0%	-8,9%	-0,8%	-1,0%	-0,6%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	8,2%	1,0%	17,5%	9,2%	6,8%	7,2%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
COMPENSATION TAXE D'HABITATION	6,1%	-21,0%	44,9%	5,7%	4,2%	6,7%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	-2,6%	9,0%	-21,7%	1,3%	3,6%	-2,2%
COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	-100,0%	-15,2%	-68,9%	-100,0%	s.o.	s.o.
FCTVA	s.o.	s.o.	s.o.	-39,5%	150,7%	-50,4%
DGF PERMANENT SYNDICAL	-100,0%	1,9%	5,7%	-46,1%	-100,0%	s.o.
SUBVENTIONS						
	1,9%	-3,6%	4,4%	12,1%	11,3%	-12,4%
PETITE ENFANCE	2,3%	0,6%	12,9%	-1,4%	1,4%	-1,1%
ENFANCE JEUNESSE	12,4%	5,0%	4,1%	65,0%	-7,0%	7,1%
VIE DE QUARTIER	-38,1%	12,7%	-1,1%	-75,4%	258,5%	-90,8%
ACTIVITES CULTURELLES	2,6%	8,4%	-9,4%	72,9%	-21,9%	-14,1%
GYMNASES	-9,7%	34,7%	-8,5%	-10,5%	-1,6%	-44,7%
EMPLOIS A VENIR	-100,0%	-24,2%	-10,3%	-37,9%	-54,7%	-100,0%
FONDS DE CONCOURS AGGLO	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-100,0%
ETAT CIVIL	19,4%	-2,8%	-2,2%	114,4%	17,8%	1,0%
AUTRES	-10,6%	-58,8%	19,0%	-20,9%	9,8%	34,3%
TOTAL	-0,9%	-10,5%	0,1%	4,5%	4,6%	-2,2%

1.1.2.1. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat se compose principalement de la dotation forfaitaire (7,62 M€), de la dotation de solidarité urbaine (2,04 M€), de la dotation nationale de péréquation (0,73 M€) de la compensation de taxe d'habitation (1,61 M€) et des compensations des taxes foncières (0,14 M€).



Malgré la diminution de la dotation forfaitaire (-0,6%), ces concours financiers progressent en 2020 de 2,5%. Cette progression résulte du dynamisme de la dotation de solidarité urbaine, de la dotation nationale de péréquation et de la compensation de taxe d'habitation.

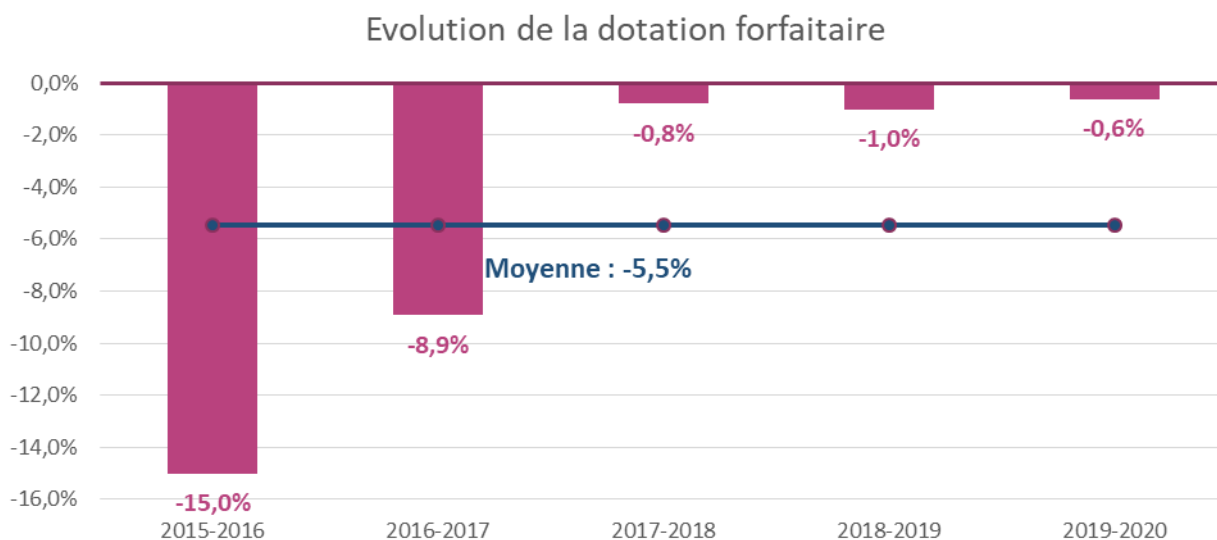


- La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire est la principale dotation de l'Etat et s'élève à 7,62 M€ en 2020.

Son évolution dépend de l'évolution de la population de la commune. Ainsi, les baisses successives de population de la commune se sont traduites par une baisse de la dotation ces dernières années. Par ailleurs, cette dotation fait l'objet d'un écrêtement qui a vocation à renforcer la péréquation. Le montant de cet écrêtement est alors fonction de la population et de la richesse fiscale de la commune.

Ces deux facteurs ont conduit à une diminution de la dotation de -0,6% en 2020.



- La dotation de solidarité urbaine

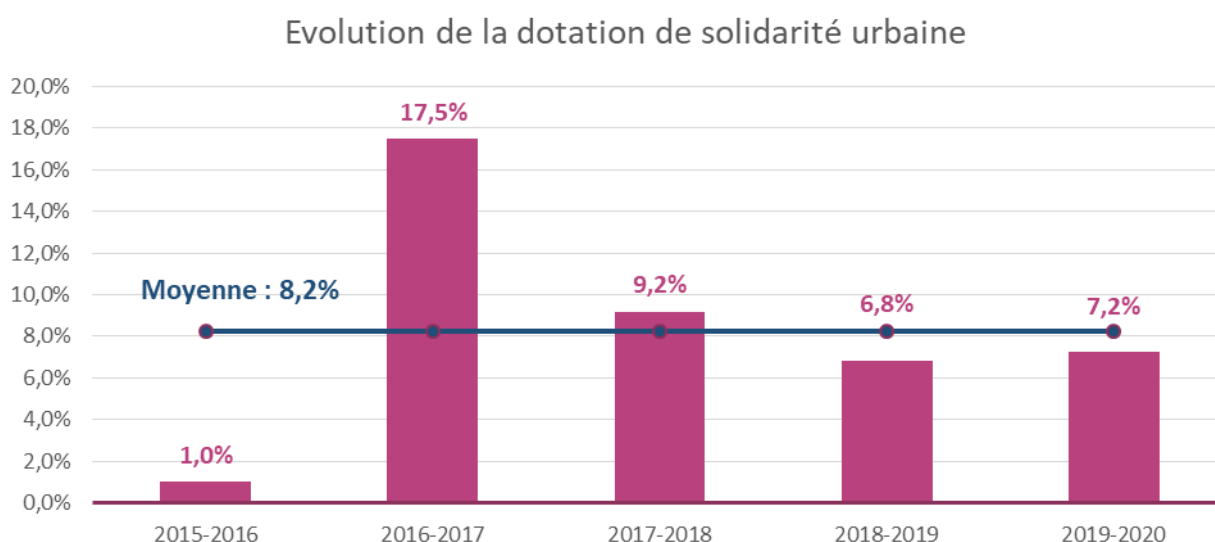
La dotation de solidarité urbaine (DSU) est une dotation dont la vocation est une péréquation entre les communes. Elle repose sur un indice synthétique représentatif des recettes et charges de la collectivité en se fondant sur :

- la richesse financière de la collectivité mesurée par le potentiel financier,

- la part de logements sociaux,
- la part de bénéficiaires aux A.P.L.
- le revenu imposable moyen de la population ;

L'indice synthétique permet de classer les différentes collectivités de plus de 10 000 habitants. Ainsi, Laval se situe au 350^{ème} rang en 2020, en progression par rapport à 2019 où elle était située au 372^{ème} rang. Cette progression s'explique par une évolution favorable de différents critères par rapport aux autres collectivités à l'exception du revenu imposable.

La dotation s'est alors fixée à 2,04 M€, en progression de 7,2% par rapport à 2019.



- **La dotation nationale de péréquation**

La ville de Laval est éligible à la dotation nationale de péréquation (DNP) dans la mesure où elle a un potentiel financier à l'habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majoré de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. S'attendant en 2012 à un impact important du changement de mode de calcul du potentiel financier, le législateur a introduit un dispositif d'encadrement : la dotation ne peut pas baisser de plus de 10% ni augmenter de plus de 20%.

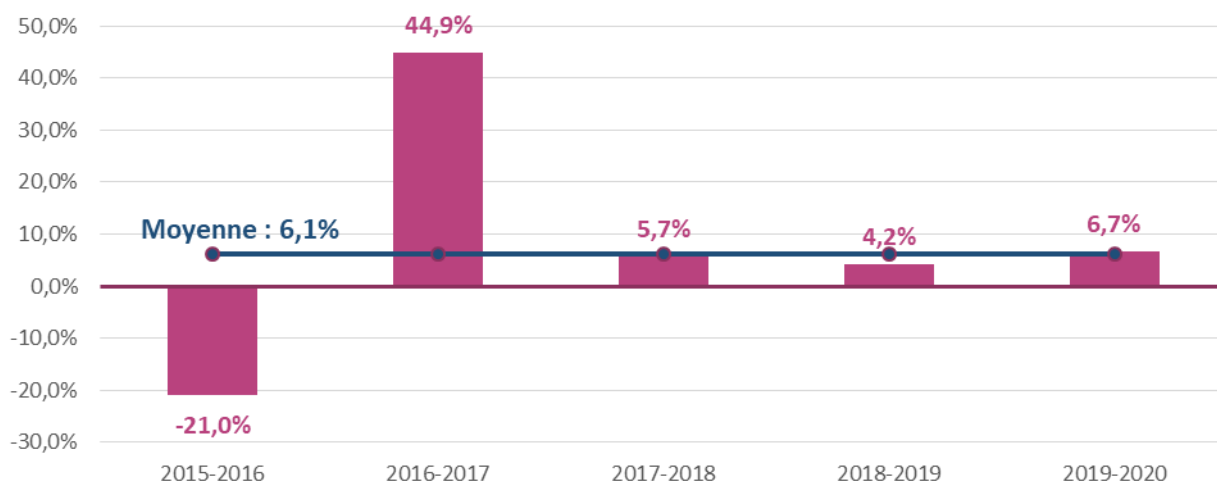
Pour la ville de Laval, la réforme avait eu un impact très favorable faisant que depuis cette date, la dotation progresse chaque année de 20%, ce qui est également le cas en 2020 mais cela devrait être la dernière année.

- **La compensation de taxe d'habitation**

Comme indiqué dans l'analyse de l'évolution des bases d'imposition de la taxe d'habitation, depuis 1992, les personnes âgées de condition modeste bénéficie d'une exonération de taxe d'habitation. En contrepartie, l'Etat verse à la collectivité une compensation calculée à partir des bases nettes de l'année précédente des contribuables exonérées auxquelles est appliqué le taux d'imposition de 1991.

En 2020, cette compensation s'est élevée à 1,61 M€, en progression de 6,7% par rapport à 2019.

Evolution de la compensation de taxe d'habitation



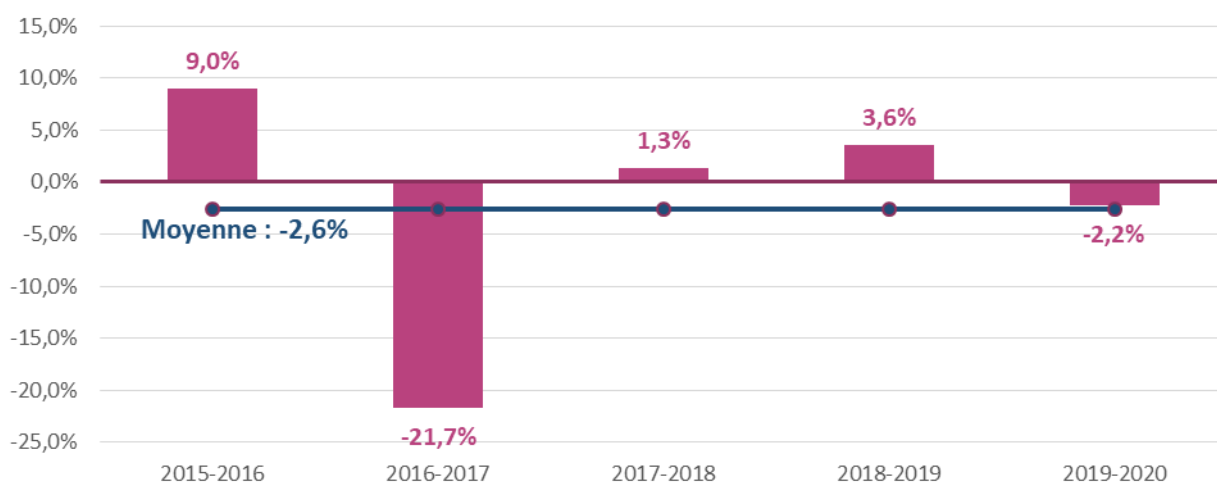
- Les compensations des taxes foncières

La ville de Laval bénéficie de différentes compensations fiscales au titre des taxes foncières :

- pour les bases d'imposition de foncier bâti des personnes âgées de condition modeste qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situés dans les quartiers prioritaires de la ville pour lesquels est appliqué un abattement de 40%,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des commerces situés dans les quartiers prioritaires de la ville qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant perçu des prêts aidés (PLAI, PLUS) qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier non bâti des terres agricoles qui bénéficie d'une exonération de 20%.

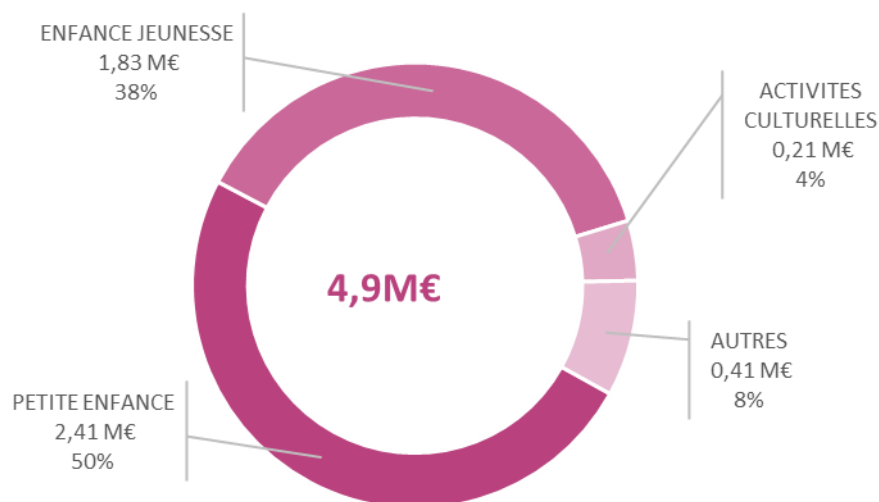
En 2020, ces compensations se sont élevées à 0,14 M€, en baisse de 2,2% par rapport à 2019.

Evolution des compensations de taxes foncières

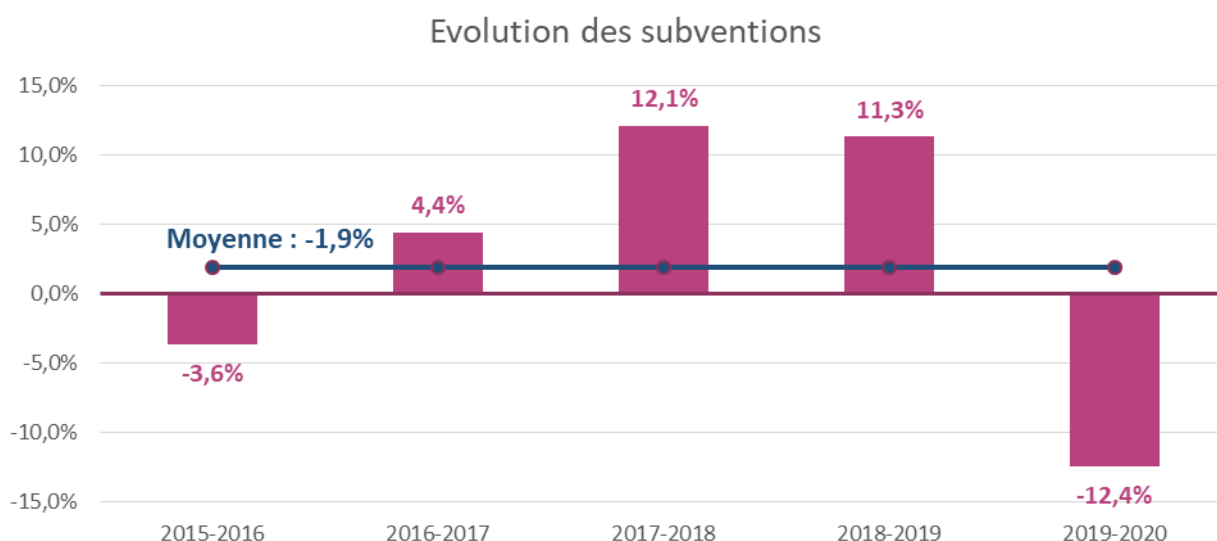


1.1.2.2. Les subventions

Les subventions perçues s'élèvent à 4,86 M€ et concernent essentiellement la petite enfance (2,41 M€), l'enfance jeunesse (38%) et les activités culturelles.



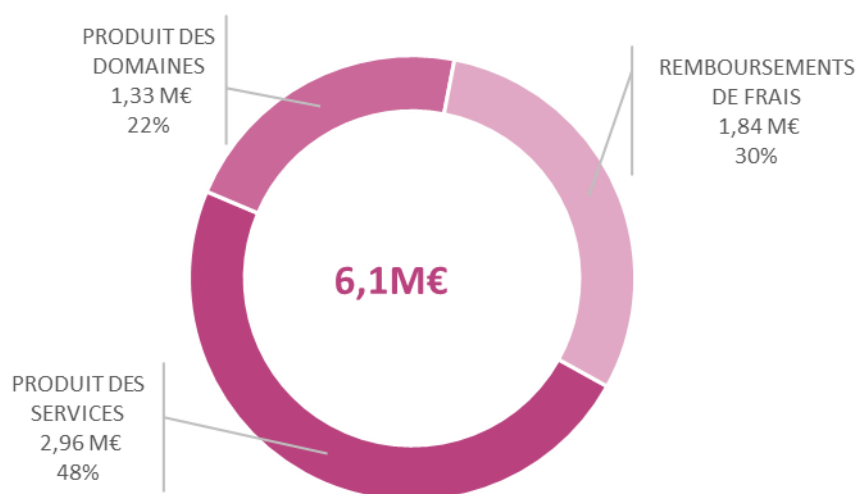
Par rapport à 2019, les subventions sont en diminution de 12,4% principalement en raison d'un versement exceptionnel en fonctionnement du fonds de concours de l'agglomération qui s'élevait en 2019 à 0,632 M€ et qui n'a pas été reconduit sur recommandation du comptable public. La crise sanitaire a eu également un impact sur les subventions perçues pour l'utilisation des gymnases par les collèges et les lycées (-45 m€) et pour la petite enfance (-26 m€). Dans le domaine culturel, la baisse des subventions vient principalement du fait que les récolements des œuvres sont terminés. Enfin, la baisse des subventions pour la vie de quartier vient d'un retard dans le traitement des dossiers par la CAF, la subvention n'ayant été versée qu'en 2021.



1.1.3. Les produits des services et du domaine

en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PRODUIT DES SERVICES	4 011	4 255	3 974	3 886	3 834	2 956
PERISCOLAIRE ET JEUNESSE	1 605	1 641	1 685	1 795	1 887	1 307
MULTI-ACCUEILS	824	777	769	745	727	538
VIE DE QUARTIER	641	710	693	689	662	676
CUISINE CENTRALE	582	686	593	508	400	353
ACTIVITES CULTURELLES	119	169	72	48	60	21
CONSERVATOIRE	179	185	65	0	0	0
AUTRES	60	86	97	100	98	62
PRODUIT DES DOMAINES	971	988	1 064	1 287	1 600	1 327
STATIONNEMENT	695	659	725	982	1 250	1 066
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	170	206	180	195	164	125
CONCESSIONS CIMETIERES	105	122	156	105	182	135
AUTRES	2	2	2	4	5	2
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	2 521	2 526	1 328	1 329	1 431	1 836
LAVAL AGGLOMERATION	959	979	748	813	799	1 379
ASSOCIATIONS	192	208	220	222	240	237
SPAT	149	149	149	152	152	134
BUDGETS ANNEXES	900	927	28	0	0	0
CCAS	34	36	40	61	57	59
LMA	68	94	95	28	0	0
THEATRE	129	35	9	5	4	8
AUTRES	91	99	40	47	178	20
TOTAL	7 504	7 769	6 366	6 501	6 864	6 120

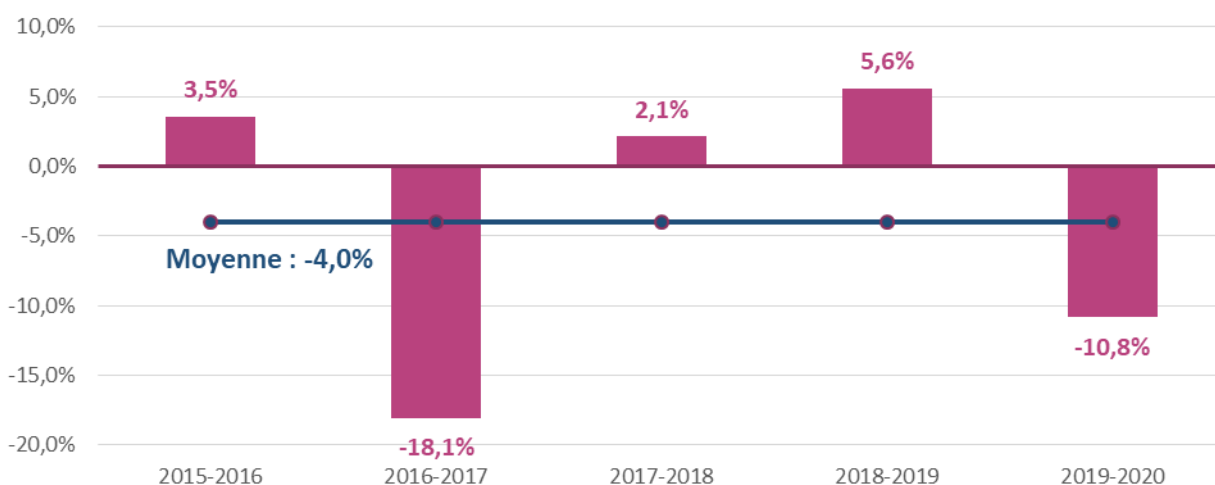
Les produits des services et du domaine se sont élevés en 2020 à 6,12 M€ et concernent les produits des services (2,96 M€), les produits des domaines (1,33 M€) et les remboursements de frais (1,84 M€)



Par rapport à 2019, les produits des services sont en diminution de 10,8% principalement en raison de la crise sanitaire qui a eu un impact sur les recettes évalué à 0,85 M€. Les secteurs les plus impactés ont été la restauration scolaire (- 0,32 M€), les multi-accueils (- 0,19 M€), les activités périscolaires et extrascolaires (- 0,15M€) et le stationnement (- 0,18 M€). A ce facteur s'ajoute l'arrêt de la vente de repas de la cuisine centrale à des organismes extérieurs suite aux recommandations de la chambre régionale des comptes ainsi qu'un niveau élevé des concessions des cimetières en 2019 dû à un rattrapage des années antérieures.

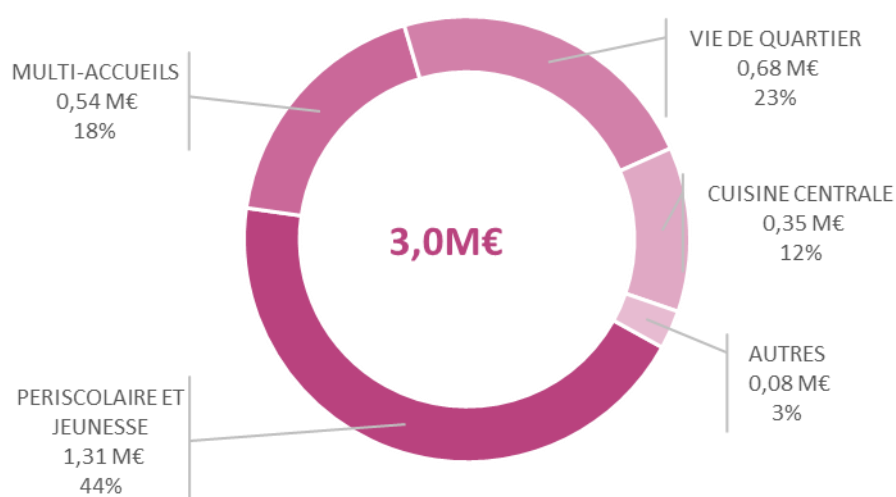
Cette baisse a été atténuée par un accroissement des remboursements de frais notamment dû au transfert de la compétence pluviale qui a été rétrocédée.

Evolution des produits des services et du domaine

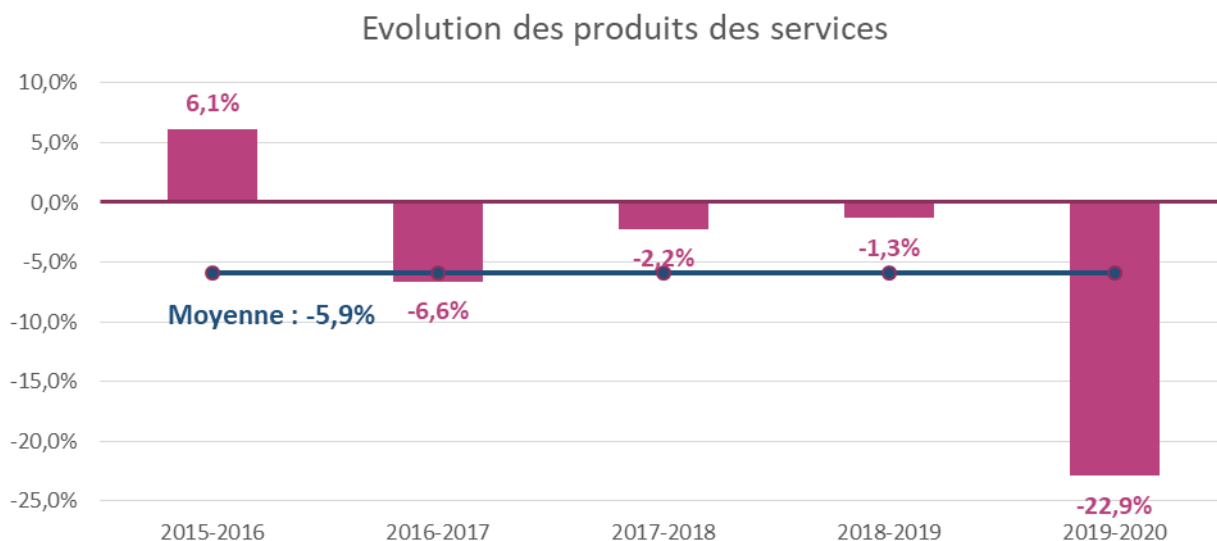


1.1.3.1. Les produits des services

Les produits des services se composent principalement des recettes des secteurs périscolaire et jeunesse (1,31 M€), des multi-accueils (0,54 M€), de la vie de quartier (0,68 M€) et de la cuisine centrale (0,35 M€).

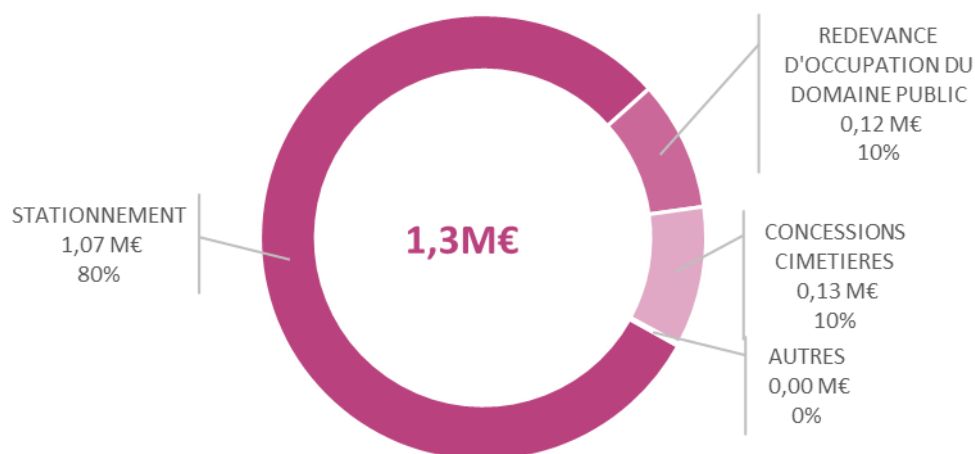


Par rapport à 2019, ils sont en forte diminution (-22,9%) ce qui s'explique essentiellement par la crise sanitaire qui a conduit à une diminution des recettes des multi-accueils (- 0,19 M€) et des secteurs du périscolaire et de la jeunesse (- 0,47 M€). A cela s'ajoute la baisse des recettes de la cuisine centrale (-11,6%) en raison de l'arrêt de la vente à des structures extérieures suite aux recommandations de la chambre régionale des comptes.



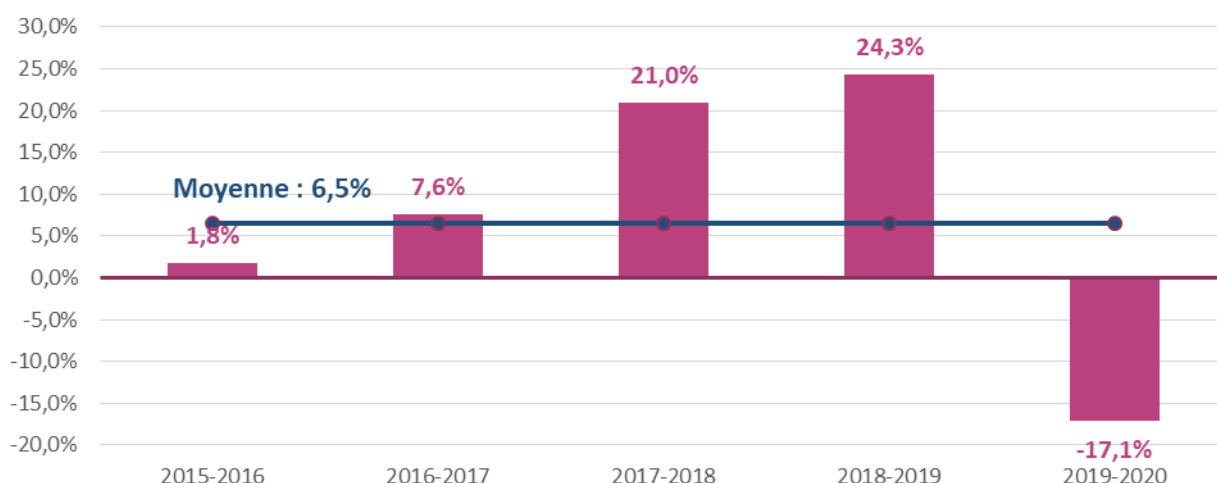
1.1.3.2. Les produits des domaines

Les produits des domaines se composent principalement des recettes de stationnement (1,07 M€) au titre de la redevance et du forfait post stationnement. Viennent s'ajouter les concessions des cimetières (0,13 M€) et les redevances du domaine public (0,12 M€) payées par les opérateurs pour leurs réseaux (Enedis, GRDF, Orange,...) et les entrepreneurs lorsque leur chantier empiète sur le domaine public (échafaudages,...).



Par rapport à 2019, les produits du domaine sont en diminution de 17,1% essentiellement en raison de la crise sanitaire qui a eu un impact sur les produits du stationnement (- 0,18 M€). Concernant les concessions des cimetières (-26%) la baisse résulte d'un niveau anormalement élevé en 2019 du fait d'un rattrapage d'années antérieures.

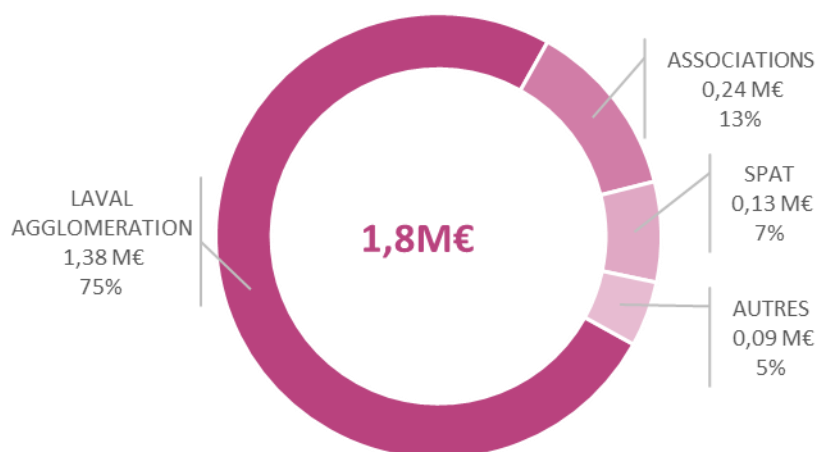
Evolution des produits des domaines



1.1.3.3. Les remboursements de frais

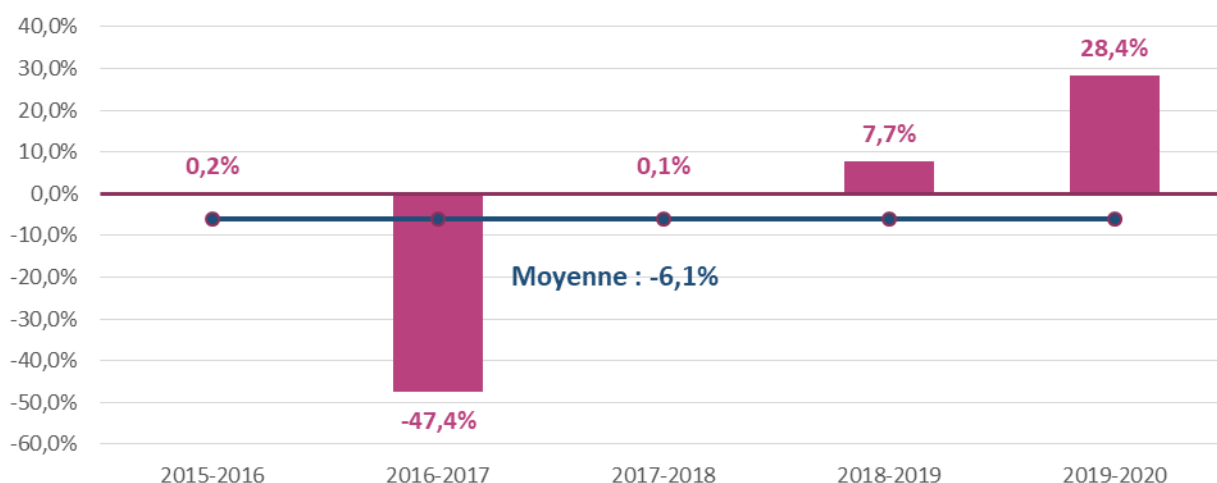
Les remboursements de frais se composent principalement des remboursements par Laval Agglomération au titre du carburant (0,23 M€), la prestation pour les eaux pluviales (0,22 M€), l'entretien des stades communautaires (0,17 M€), la mise à disposition partielle du service maîtrise d'œuvre (0,16 M€)....

S'y ajoute des remboursements par des associations (0,24 M€) essentiellement pour du personnel municipal mis à leur disposition et pour lesquels ils perçoivent une subvention et pour la mise à disposition du médecin du travail au SPAT (santé professionnelle des agents territoriaux) pour 0,13 M€.



Par rapport à 2019, ils sont en forte augmentation (+28,4%) du fait de la nouvelle prestation pour les eaux pluviales suite au transfert de compétence et du rattrapage de plusieurs années de facturation qui n'avaient pas été réalisées envers l'agglomération.

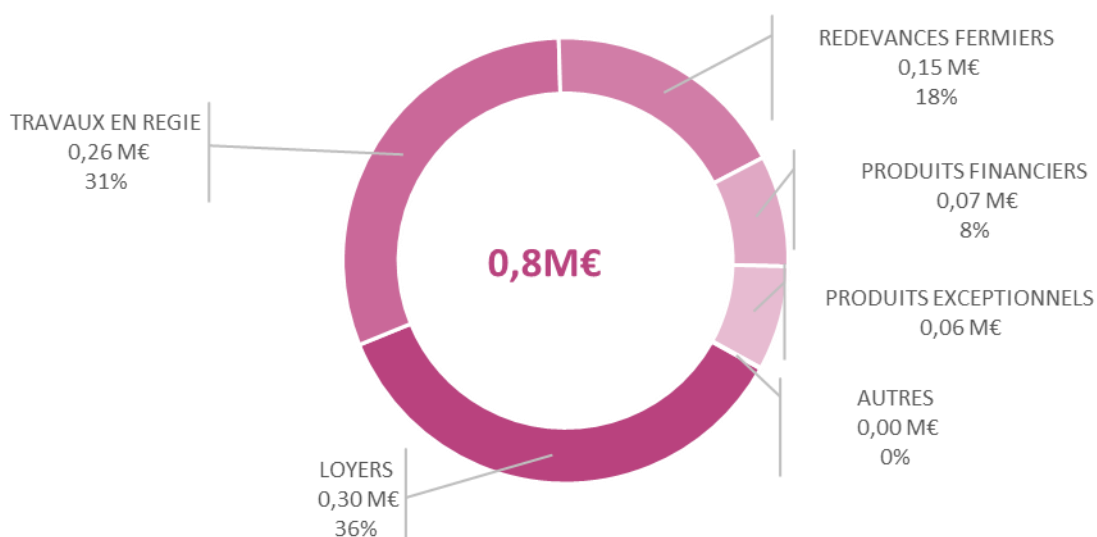
Evolution des remboursements de frais



1.1.4. Les autres produits de fonctionnement

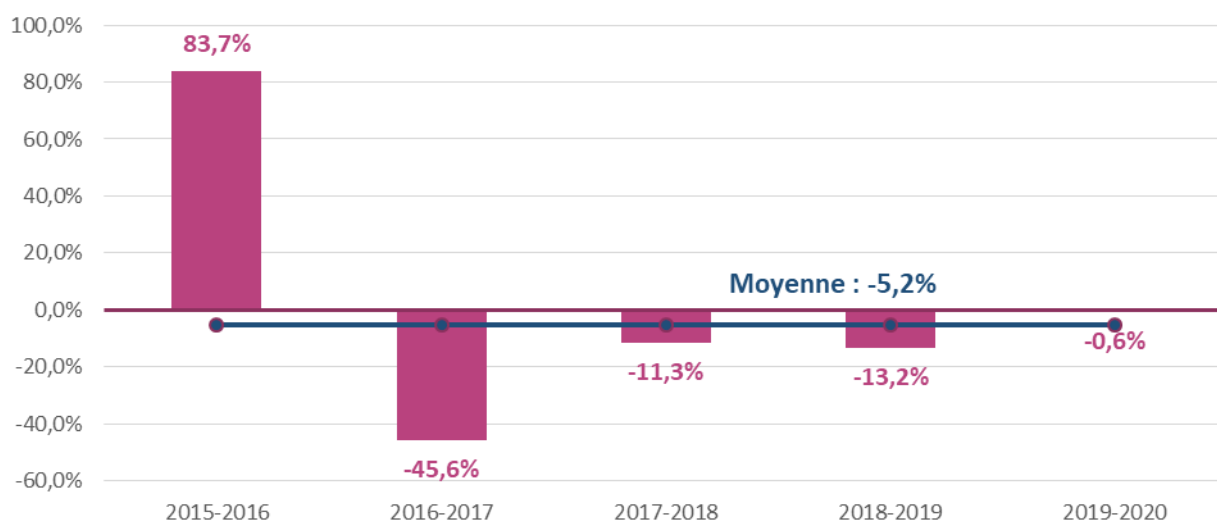
en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TRAVAUX EN REGIE	231	93	167	174	248	254
LOYERS	349	361	531	423	314	300
REDEVANCES FERMIERS	106	67	66	67	83	150
PRODUITS FINANCIERS	106	104	79	75	72	68
PRODUITS EXCEPTIONNELS	300	1 381	247	119	120	64
AUTRES	1	3	3	2	3	1
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	108	0	0
TOTAL	1 093	2 008	1 092	968	840	835

Les autres produits de fonctionnement s'élève à 0,83 M€ en 2020 et se composent principalement des loyers (0,30 M€), de la valorisation de la main d'œuvre des travaux en régie (0,26 M€) et des redevances des fermiers (0,15 M€) dont 0,14 M€ au titre du chauffage urbain et 0,01 M€ au titre des commerçants de la Halle St Louis.



Malgré une progression importante des redevances des fermiers, les autres produits de fonctionnement sont en diminution en raison de la baisse des produits exceptionnels liée à une baisse des indemnités de sinistres et l'absence de vente de matériel municipal en 2020.

Evolution des autres produits de fonctionnement

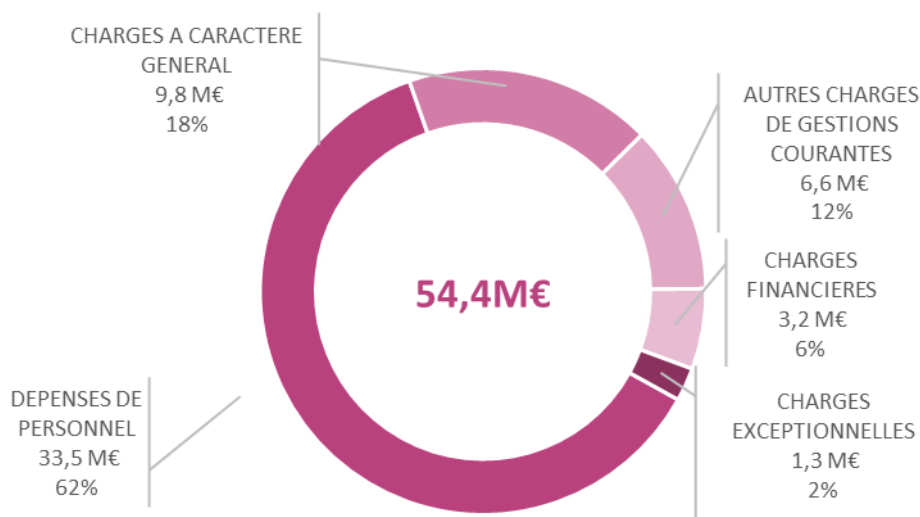


	Moy. 2015-2020	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
TRAVAUX EN REGIE	1,9%	-59,8%	79,8%	4,3%	42,5%	2,2%
LOYERS	-3,0%	3,3%	47,1%	-20,3%	-25,7%	-4,6%
REDEVANCES FERMIERS	7,2%	-36,8%	-0,6%	0,4%	25,1%	79,3%
PRODUITS FINANCIERS	-8,6%	-1,7%	-24,4%	-4,6%	-4,8%	-5,3%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-26,7%	359,8%	-82,1%	-51,8%	0,9%	-47,0%
AUTRES	-11,7%	175,5%	13,1%	-20,4%	14,5%	-81,1%
REPRISES SUR PROVISIONS	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-100,0%	s.o.
TOTAL	-5,2%	83,7%	-45,6%	-11,3%	-13,2%	-0,6%

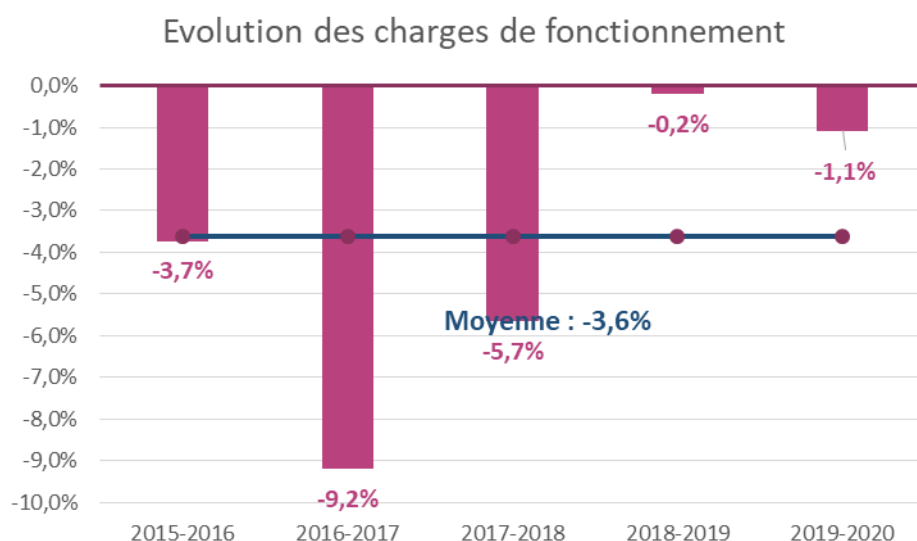
1.2. Les dépenses de fonctionnement

en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 870	10 285	10 255	10 103	10 545	9 777
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	42 244	40 539	37 340	34 175	34 123	33 634
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 697	6 583	6 831	6 701	6 502	6 622
66-CHARGES FINANCIERES	6 532	6 257	3 544	3 538	3 390	3 172
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	650	652	612	527	425	548
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	187	0	211	126	766
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	-206	-211	-214	-194	-161	-165
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	66 787	64 292	58 369	55 063	54 950	54 355

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 54,35 M€ en 2020, soit 1 040 € par habitant, un niveau inférieur à la moyenne de la strate (1 389 € par habitant). Elles se composent des dépenses de personnel (33,47 M€), des charges à caractères général (9,78 M€), des autres charges de gestion courante (6,62 M€), des charges financières (3,17 M€) et des charges exceptionnelles (1,32 M€).



Par rapport à 2019, elles diminuent de 1,1% ce qui s'explique notamment par les dépenses d'énergies (-16,1%) et les dépenses de personnel (-1,5%).



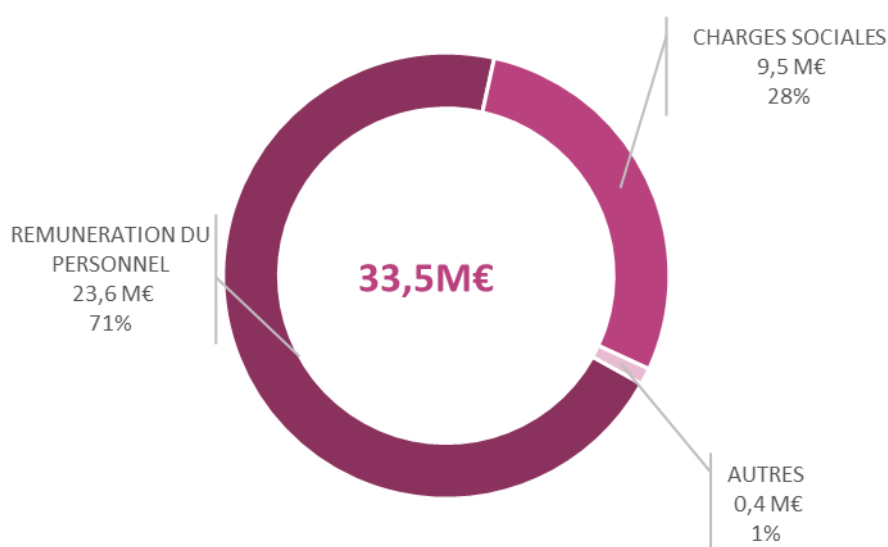
	Moy. 2015-2020	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	-2,1%	-5,4%	-0,3%	-1,5%	4,4%	-7,3%
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-4,5%	-4,0%	-7,9%	-8,5%	-0,2%	-1,4%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-0,2%	-1,7%	3,8%	-1,9%	-3,0%	1,8%
66-CHARGES FINANCIERES	-13,4%	-4,2%	-43,4%	-0,2%	-4,2%	-6,4%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	-3,4%	0,2%	-6,1%	-13,8%	-19,5%	29,2%
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	s.o.	s.o.	-100,0%	s.o.	-40,2%	n.s.
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	-4,3%	2,7%	1,4%	-9,7%	-16,6%	2,5%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-4,0%	-3,7%	-9,2%	-5,7%	-0,2%	-1,1%

s.o. : sans objet ; n.s. : non significatif

1.2.1. Les dépenses de personnel

en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
REMUNERATION DU PERSONNEL	29 386	28 055	25 751	23 839	23 854	23 563
PERSONNEL TITULAIRE	24 642	23 567	21 666	19 892	19 804	19 900
PERSONNEL NON TITULAIRE	4 618	4 411	4 057	3 961	4 078	3 703
EMPLOIS A VENIR	177	138	129	89	38	0
APPRENTIS	155	150	113	91	96	122
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION	-206	-211	-214	-194	-161	-162
CHARGES SOCIALES	12 239	11 693	10 848	9 655	9 640	9 506
COTISATIONS URSSAF	5 008	4 815	4 462	3 886	3 879	3 822
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	6 709	6 387	5 915	5 393	5 402	5 384
COTISATIONS AUX ASSEDIC	270	263	245	183	169	146
COTISATIONS AU CNFPT	244	210	195	179	179	146
AUTRES	8	17	31	14	11	11
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	0	0				-3
AUTRES	413	581	527	487	468	400
MEDECINE DU TRAVAIL	146	147	144	153	133	167
PERSONNEL EXTERIEUR	4	173	178	153	174	145
REPAS DES AGENTS	243	246	205	164	147	74
CAPITAL DECES	20	14		17	14	14
TOTAL	42 038	40 328	37 126	33 982	33 962	33 468

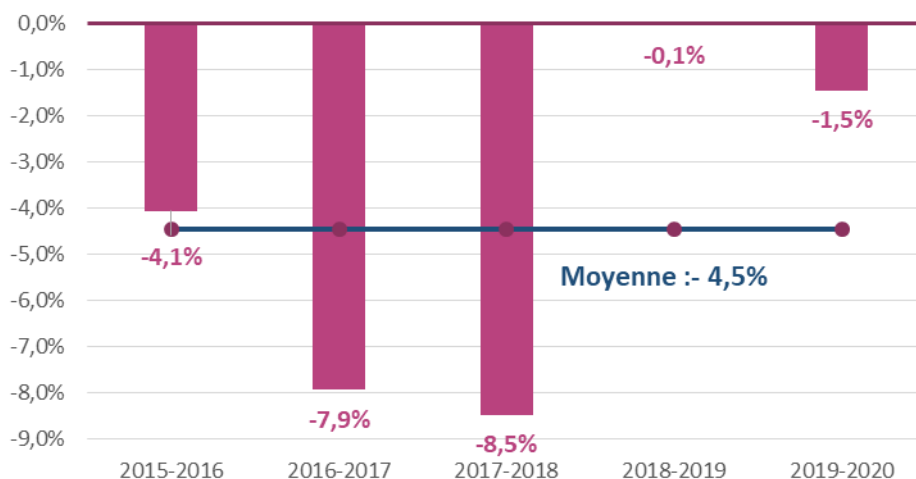
Les dépenses de personnel, qui s'élèvent en 2020 à 33,5 M€, se composent de la rémunération des agents (23,6 M€), des charges sociales (9,5 M€), de la médecine du travail (0,17 M€), des personnels mis à disposition par Laval Agglomération (0,14 M€), de la participation aux repas des agents (0,07M€) et de capital décès (0,01 M€).



Ces dépenses sont en baisse de 1,5% par rapport à 2019 du fait de la difficulté à recruter les agents sur les postes vacants (environ 70 postes concernés) et la crise sanitaire. La vacance de postes tend à connaître un effet « boule de neige ». En effet, de nouveaux postes vacants

viennent s'ajouter à ceux qui étaient déjà vacants. L'impact de la crise sanitaire est évalué à une non-dépense de 0,5 M€ dont 0,53 M€ liée à la baisse d'activité dans certains secteurs, 0,07 M€ en raison de la fermeture des structures accueillant les agents pour les repas et un surcoût de 0,1 M€ en raison du versement d'une prime. Ces deux facteurs sont amplifiés par le départ du médecin de travail fin 2019.

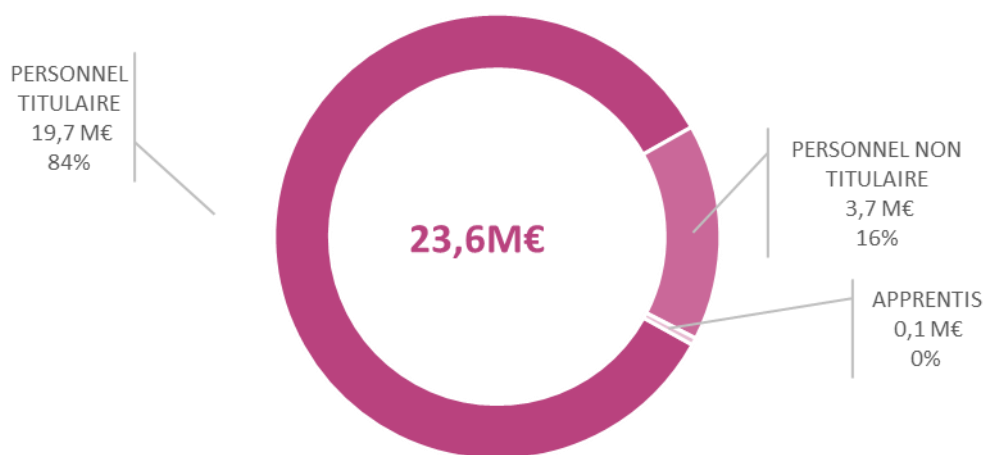
Evolution des dépenses de personnel



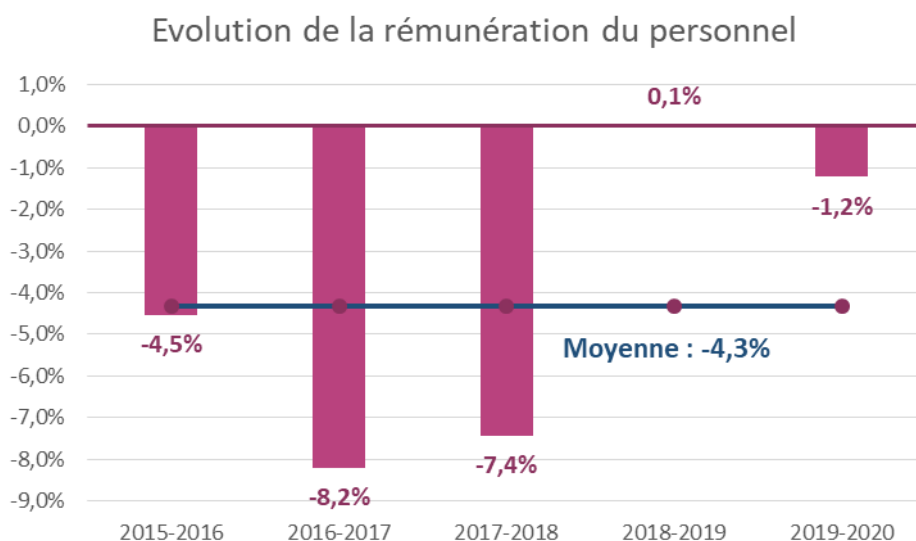
	Moy. 2015-2020	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
REMUNERATION DU PERSONNEL	-4,3%	-4,5%	-8,2%	-7,4%	0,1%	-1,2%
PERSONNEL TITULAIRE	-4,2%	-4,4%	-8,1%	-8,2%	-0,4%	0,5%
PERSONNEL NON TITULAIRE	-4,3%	-4,5%	-8,0%	-2,4%	3,0%	-9,2%
EMPLOIS Avenir	-100,0%	-21,6%	-6,5%	-31,6%	-57,6%	-100,0%
APPRENTIS	-4,7%	-3,7%	-24,3%	-19,4%	4,8%	27,7%
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION	-4,7%	2,7%	1,4%	-9,7%	-16,6%	0,5%
CHARGES SOCIALES	-4,9%	-4,5%	-7,2%	-11,0%	-0,2%	-1,4%
COTISATIONS URSSAF	-5,3%	-3,9%	-7,3%	-12,9%	-0,2%	-1,5%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	-4,3%	-4,8%	-7,4%	-8,8%	0,2%	-0,3%
COTISATIONS AUX ASSEDIC	-11,6%	-2,6%	-6,8%	-25,4%	-8,0%	-13,5%
COTISATIONS AU CNFPT	-9,7%	-13,7%	-7,4%	-8,1%	0,1%	-18,4%
AUTRES	4,6%	99,0%	85,0%	-56,1%	-19,5%	-3,5%
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
AUTRES	-0,7%	40,6%	-9,3%	-7,6%	-3,9%	-14,6%
MEDECINE DU TRAVAIL	2,7%	0,6%	-2,1%	6,0%	-12,9%	25,4%
PERSONNEL EXTERIEUR	106,8%	n.s.	2,9%	-14,0%	13,7%	-16,8%
REPAS DES AGENTS	-21,2%	1,5%	-16,9%	-20,0%	-10,4%	-49,8%
CAPITAL DECES	-7,4%	-29,2%	-100,0%	S.O.	-18,9%	0,3%
TOTAL	-4,5%	-4,1%	-7,9%	-8,5%	-0,1%	-1,5%

1.2.1.1. La rémunération du personnel

La rémunération du personnel comprend les personnels titulaires (19,7 M€), les personnels non titulaires (3,7 M€) et les apprentis (0,12 M€).

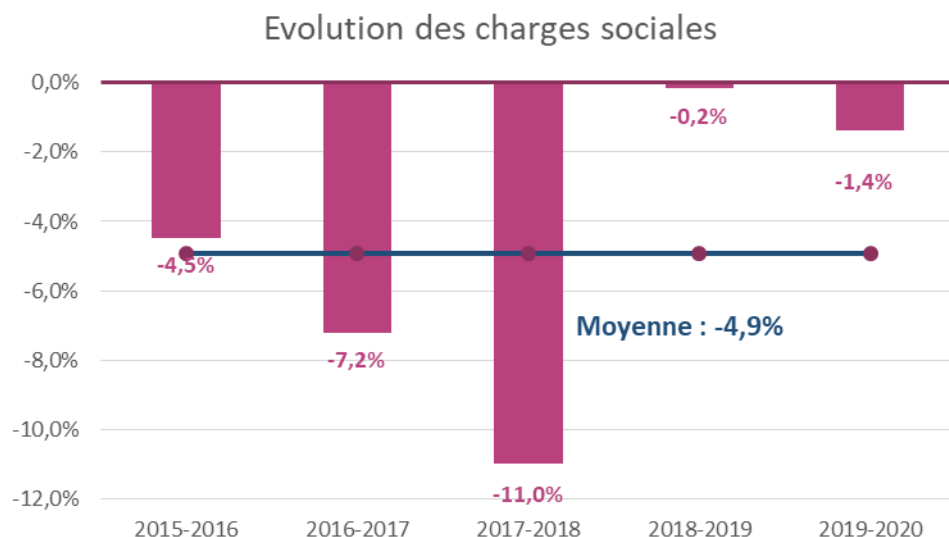


Par rapport à 2020 ces dépenses sont en diminution de 1,2%, les rémunérations des personnels titulaires ayant progressé de 0,5% notamment en raison de la prime exceptionnelle versée dans le cadre de la crise sanitaire (0,1 M€) mais celles des non-titulaires ayant diminué de 9,2% notamment en raison de la crise sanitaire. L'épidémie a conduit à une baisse d'activité dans certains secteurs (-0,53 M€).



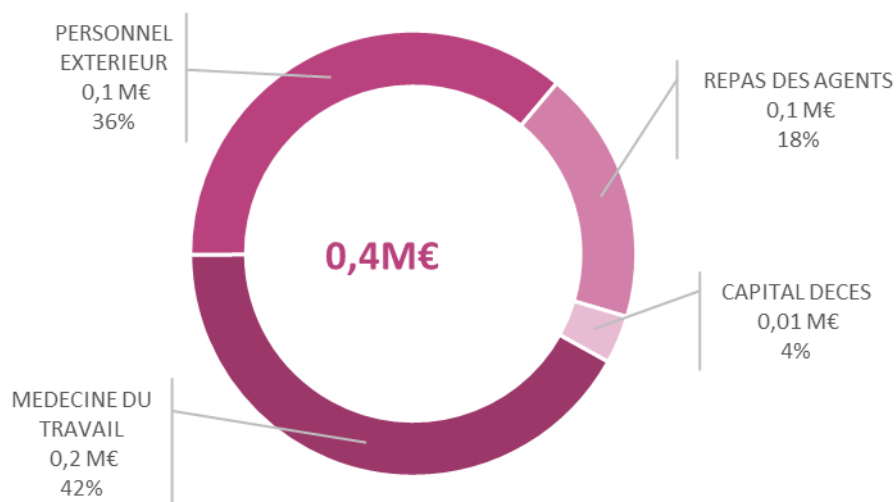
1.2.1.2. Les charges sociales

Les charges sociales, qui s'élèvent à 9,51 M€ en 2020 suivent la même tendance d'évolution que la rémunération du personnel, à savoir une baisse de 1,4%.



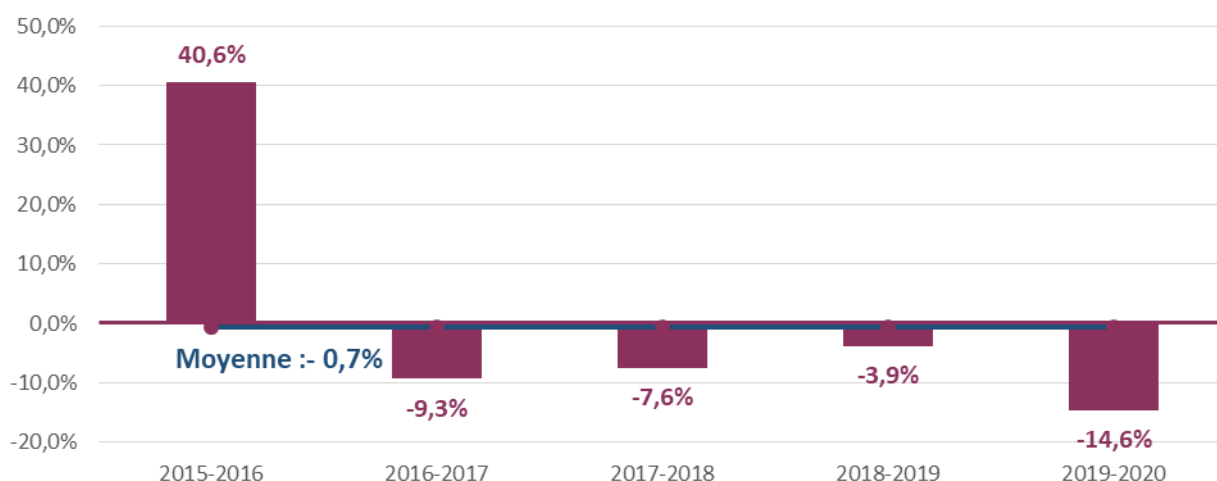
1.2.1.3. Les autres dépenses de personnel

Les autres dépenses de personnel se composent principalement de la médecine du travail (0,17 M€), des personnel extérieurs (0,14 M€) qui concernent les agents de l'urbanisme opérationnel mis à disposition à temps partiel et les activités des maisons de quartier animées par du personnel du PEPS53 et du remboursement des repas des agents (0,07M€).



Par rapport à 2019, elles sont en diminution de 14,6%. Cette diminution résulte pour partie de la crise sanitaire pour les repas des agents et les activités des maisons de quartier et du fait d'un rattachement surévalué en 2019 des personnels de Laval Agglomération mis à disposition.

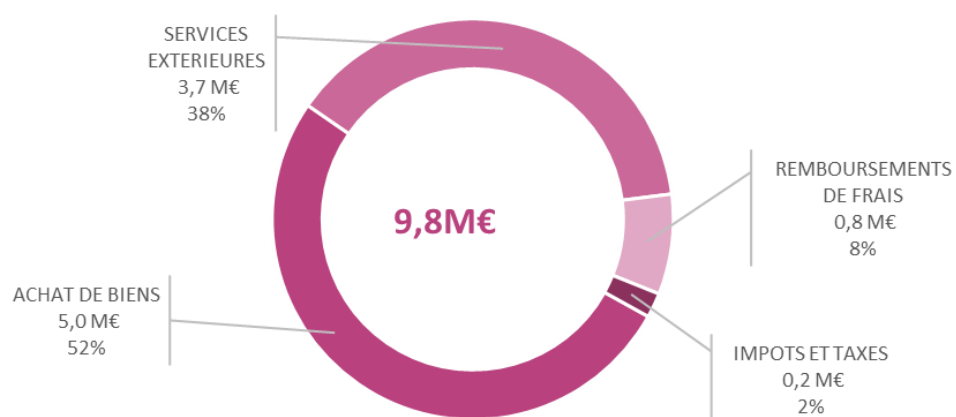
Evolution des autres dépenses de personnel



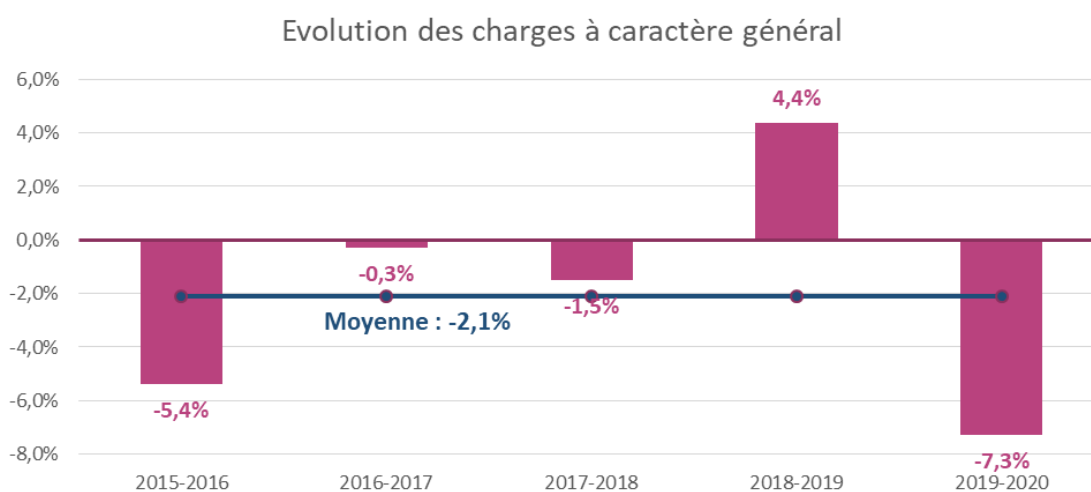
1.2.2. Les charges à caractère général

en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ACHATS DE BIENS	6 021	5 469	5 835	5 553	5 691	5 042
ENERGIES	3 086	2 763	3 005	2 947	3 152	2 645
DENREES ALIMENTAIRES	1 224	1 171	1 281	1 166	1 002	858
PRODUITS D'ENTRETIEN	121	112	112	98	107	172
FOURNITURES	1 071	999	952	889	970	941
PETIT EQUIPEMENT	519	424	485	452	461	426
SERVICES EXTERIEURS	4 614	4 615	4 217	4 230	4 244	3 749
LOYERS ET CHARGES	712	641	506	440	508	511
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE	670	607	542	569	601	564
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	417	360	370	332	324	264
PRESTATIONS DE SERVICES	91	91	91	461	484	478
LOCATIONS MOBILIERES	410	366	285	339	417	340
ASSURANCES	307	293	295	261	228	214
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	272	280	246	238	193	203
HONORAIRES	352	428	398	291	348	205
TRANSPORT	225	185	174	153	155	119
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	67	56	100	113	89	23
AUTRES	1 090	1 308	1 208	1 030	898	829
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	60	57	16	122	394	791
LAVAL AGGLOMERATION	0	0	16	122	394	774
BUDGETS ANNEXES	60	57	0	0	0	0
AUTRES	0	0	0	0	0	17
IMPOTS ET TAXES	176	145	188	198	215	194
TAXES FONCIERES	166	136	182	185	192	186
AUTRES	10	9	6	14	23	8
TOTAL	10 870	10 285	10 255	10 103	10 545	9 777

En 2020, les charges à caractère général se sont élevées à 9,8 M€. Elles se composent principalement des achats de biens (52%), des services extérieurs (38%) et des remboursements de frais (8%).



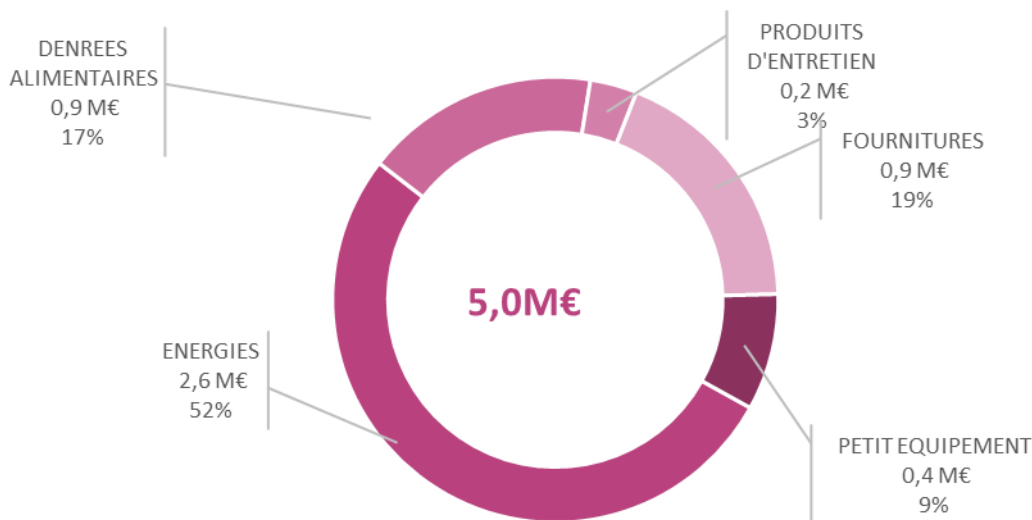
Par rapport à 2019, les charges à caractères général sont en diminution de 7,3% notamment en raison de la crise sanitaire qui a eu un impact évalué à 0,2 M€.



	Moy. 2015-2020	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
ACHATS DE BIENS	-3,5%	-9,2%	6,7%	-4,8%	2,5%	-11,4%
ENERGIES	-3,0%	-10,5%	8,7%	-1,9%	6,9%	-16,1%
DENREES ALIMENTAIRES	-6,9%	-4,3%	9,4%	-9,0%	-14,1%	-14,3%
PRODUITS D'ENTRETIEN	7,3%	-7,7%	0,2%	-12,6%	9,6%	60,7%
FOURNITURES	-2,5%	-6,7%	-4,7%	-6,6%	9,1%	-3,0%
PETIT EQUIPEMENT	-3,9%	-18,3%	14,5%	-6,8%	1,8%	-7,5%
SERVICES EXTERIEURS	-4,1%	0,0%	-8,6%	0,3%	0,3%	-11,7%
LOYERS ET CHARGES	-6,4%	-10,1%	-21,0%	-13,0%	15,4%	0,5%
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE	-3,4%	-9,5%	-10,7%	5,0%	5,6%	-6,2%
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	-8,7%	-13,7%	3,0%	-10,3%	-2,4%	-18,4%
PRESTATIONS DE SERVICES	39,3%	-0,4%	0,2%	407,0%	4,9%	-1,3%
LOCATIONS MOBILIERES	-3,7%	-10,6%	-22,1%	18,8%	22,8%	-18,5%
ASSURANCES	-7,0%	-4,5%	0,6%	-11,5%	-13,0%	-6,1%
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	-5,7%	2,8%	-12,0%	-3,3%	-18,8%	5,3%
HONORAIRES	-10,2%	21,8%	-7,1%	-26,8%	19,4%	-41,0%
TRANSPORT	-11,9%	-17,4%	-6,0%	-12,2%	1,2%	-23,2%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	-19,4%	-16,8%	79,2%	13,3%	-21,4%	-74,4%
AUTRES	-5,3%	20,0%	-7,6%	-14,7%	-12,8%	-7,7%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	67,8%	-5,1%	-72,5%	n.s.	223,2%	100,6%
LAVAL AGGLOMERATION	s.o.	s.o.	s.o.	n.s.	223,2%	96,4%
BUDGETS ANNEXES	-100,0%	-5,1%	-100,0%	s.o.	s.o.	s.o.
IMPOTS ET TAXES	2,0%	-17,7%	29,6%	5,6%	8,4%	-9,5%
TAXES FONCIERES	2,3%	-18,4%	33,8%	1,7%	4,1%	-3,3%
AUTRES	-2,8%	-5,7%	-32,0%	116,3%	66,6%	-62,5%
TOTAL	-2,1%	-5,4%	-0,3%	-1,5%	4,4%	-7,3%

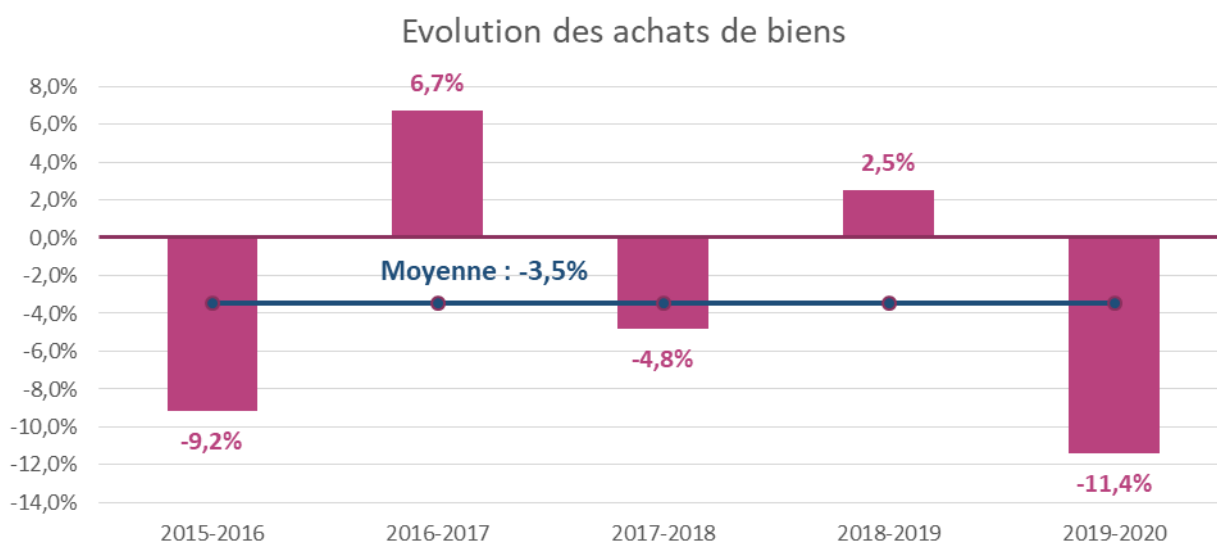
1.2.2.1. Les achats de biens

Les achats de biens s'élèvent en 2020 à 5,0 M€ et se composent principalement des dépenses d'énergies (52%), des denrées alimentaires (17%), des fournitures (19%) et des petits équipements (9%).



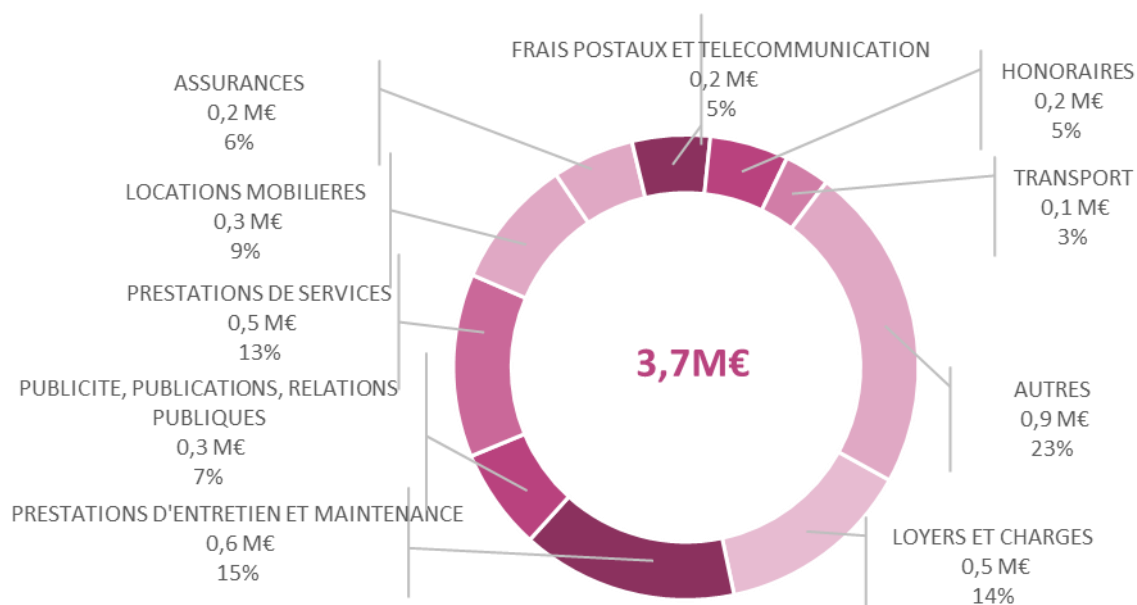
Par rapport à 2020, les achats de biens sont en diminution (-11,4%) malgré le surcoût lié à la crise sanitaire pour les produits d'hygiène et masques à destination des agents (0,16 M€), des masques pour les enfants (0,03 M€) et des prestations complémentaires de nettoyage des espaces publics (0,04 M€). Cette diminution résulte pour partie de la crise sanitaire qui a eu notamment un impact sur les dépenses d'énergie évalué à 0,23 M€ et les denrées alimentaires évalué à 0,13 M€, mais ce n'est pas le seul facteur. La baisse des effectifs dans les écoles a contribué à un recul des dépenses de denrées alimentaires. Concernant les dépenses d'énergies, la baisse résulte également d'un niveau anormalement élevé en 2019, du fait d'une

facturation de gaz pour une durée supérieure à une année pour certains sites, suite au changement des prestataires qui facturent dorénavant mensuellement au lieu de trimestriellement précédemment et de fuites d'eau en 2019 sur certains sites (terrains de football de l'Aubépin et stade avenue Pierre de Coubertin).



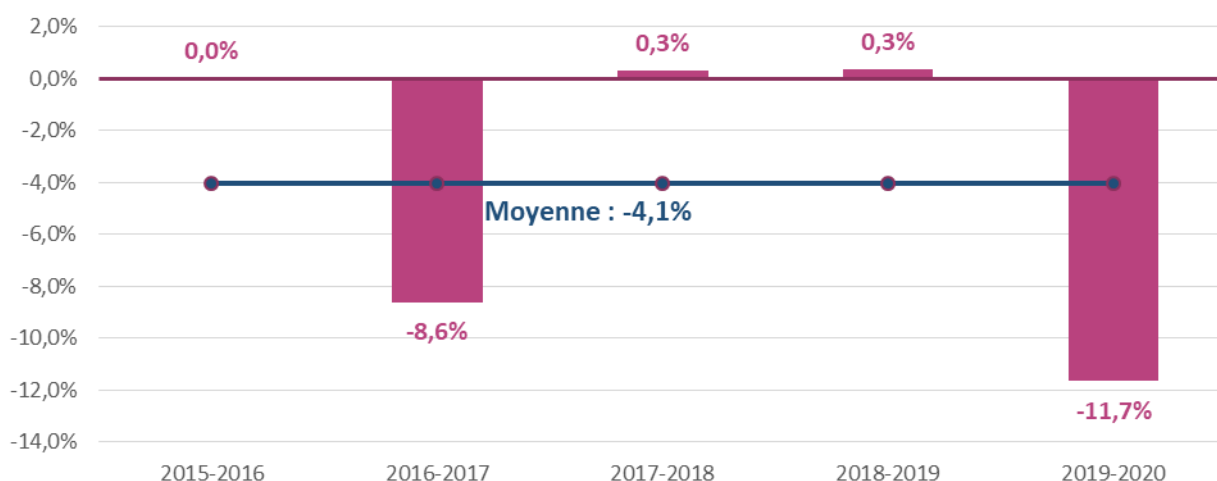
1.2.2.2. Les services extérieurs

Les services extérieurs s'élèvent en 2020 à 3,7 M€ et se composent principalement des prestations d'entretien et maintenance (15%), des loyers et charges (14%), des prestations de services (13%) et des locations mobilières (9%).



A l'instar des achats de biens, les services extérieurs sont en diminution de 11,7% par rapport à 2020. La crise sanitaire a eu un impact sur certaines dépenses notamment en matière de relations publiques (-18%) et des déplacements, missions et réceptions (-74,4%) du fait de l'impossibilité d'organiser le repas des aînés et de la baisse des déplacements des agents. La baisse des honoraires (-41%) résulte principalement d'un niveau élevé en 2019 lié à des contentieux et des honoraires particuliers pour la réalisation de cessions. Les dépenses relatives aux illuminations ont également été réduites.

Evolution des services extérieurs



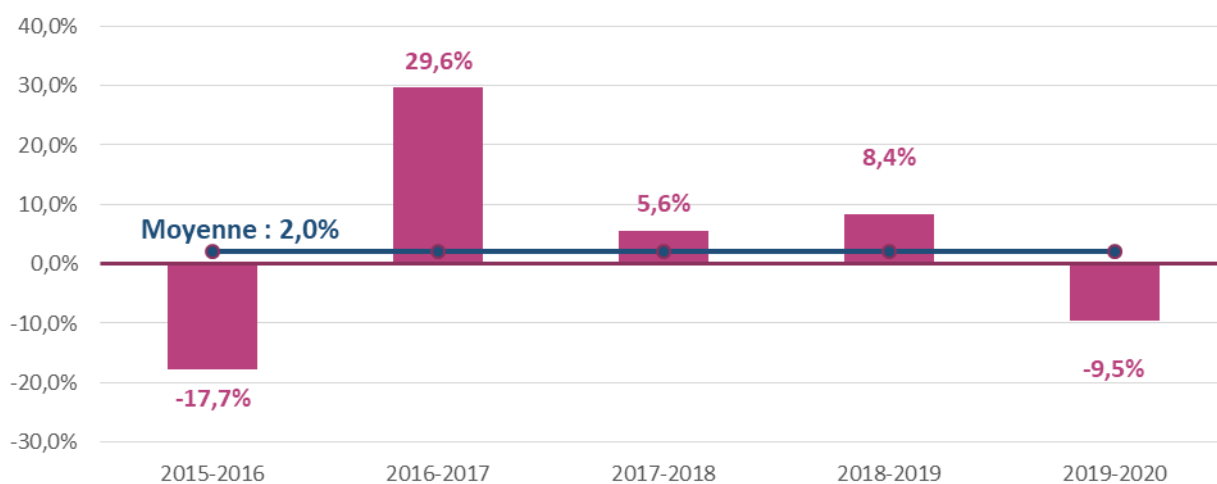
1.2.2.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais portent essentiellement sur le bilan des services mutualisés qui en représentent 71%. Ce coût a fortement progressé entre 2019 et 2020 (+71%) ; certains postes des services techniques mutualisés vacants ont pu être pourvus. Une régularisation de l'assurance statutaire est également intervenue.

1.2.2.4. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes concernent essentiellement la taxe foncière payée par la ville pour certains de ses bâtiments. Par rapport à 2019, la taxe foncière est en diminution de 3,3%

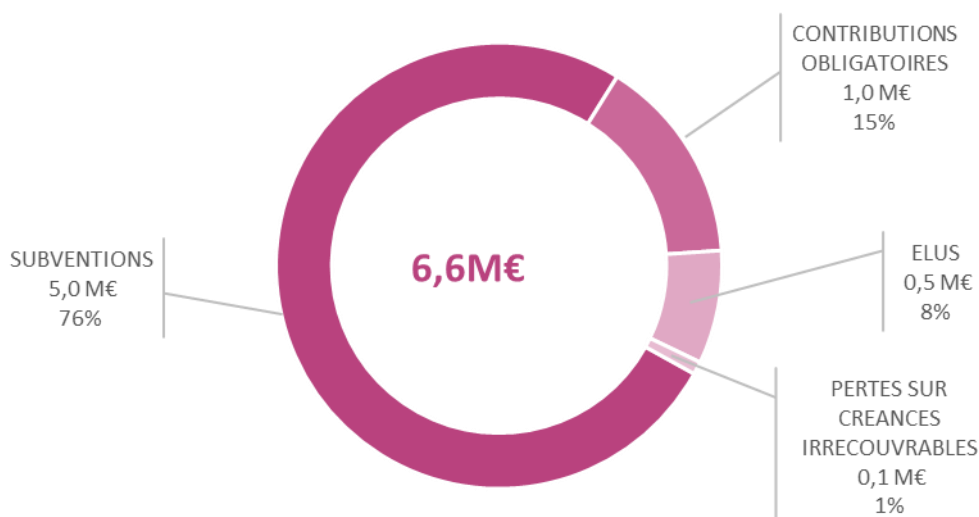
Evolution des impôts et taxes



1.2.3. Les autres charges de gestion courante

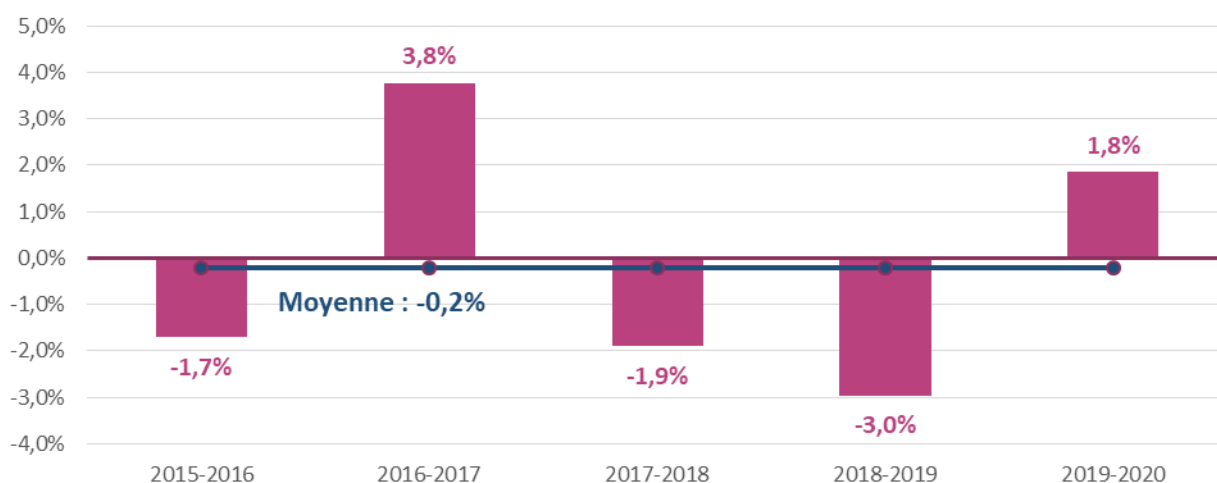
en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SUBVENTIONS	5 065	4 877	5 117	4 980	4 822	5 022
ASSOCIATIONS	2 612	2 568	2 455	2 296	2 213	2 282
CCAS	1 850	1 700	2 056	2 065	1 965	2 088
THEATRE	603	607	601	616	640	650
AUTRES	0	2	5	3	4	2
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	1 016	1 055	1 049	1 013	1 029	994
ECOLES PRIVEES	1 011	1 049	1 042	1 010	1 027	992
COMMUNES	1	3	4	3	2	2
SYNDICAT BASSIN DU VICIN	4	3	3	0	0	0
ELUS	529	545	564	620	620	544
INDEMNITES	403	416	426	464	465	453
CHARGES SOCIALES	121	123	134	149	150	91
FRAIS DE MISSION ET FORMATION	5	5	5	7	5	1
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	87	105	100	89	32	61
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	14	37	40	34	13	30
CREANCES ETEINTES	72	68	60	55	19	31
TOTAL	6 697	6 583	6 831	6 701	6 502	6 622

Les autres charges de contributions directes se composent des subventions (5,02 M€), des contributions obligatoires (0,99 M€), des dépenses relatives aux élus (0,54 M€) et des pertes sur les créances irrécouvrables (0,06M€).



Par rapport à 2019, elles sont en progression de 1,8% en raison de l'augmentation des subventions aux associations notamment dans le domaine sportif et pour un complément de 14 m€ pour les associations de solidarité dans le cadre de la crise sanitaire. La subvention complémentaire au CCAS pour 0,12 M€ a également contribué à cette hausse. Les baisses des contributions des écoles privées en raison de la diminution des effectifs des écoles maternelles (-35 élèves lavallois) et des indemnités des élus ont contribué à atténuer cette progression.

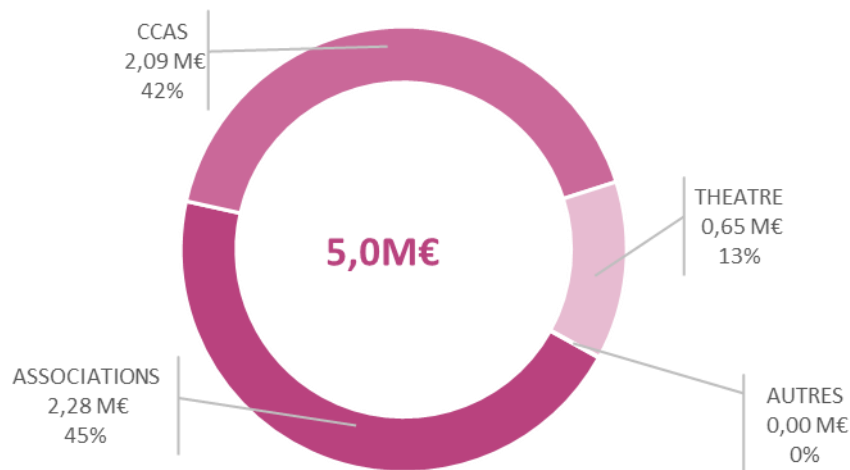
Evolution des autres charges de gestion courante



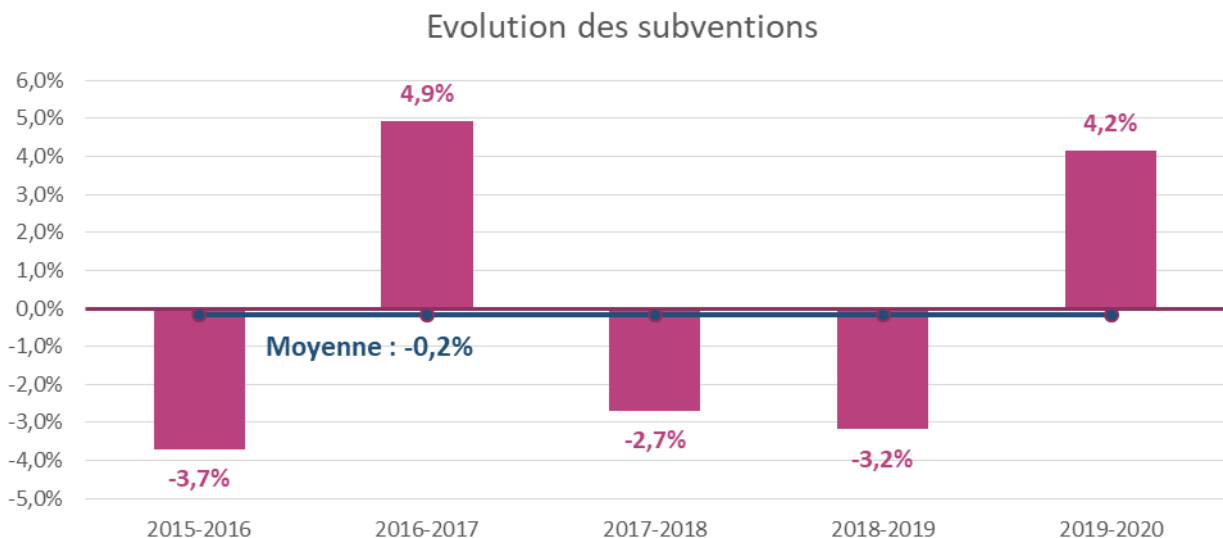
	Moy. 2015-2020	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
SUBVENTIONS	-0,2%	-3,7%	4,9%	-2,7%	-3,2%	4,2%
ASSOCIATIONS	-2,7%	-1,7%	-4,4%	-6,5%	-3,6%	3,1%
CCAS	2,4%	-8,1%	20,9%	0,4%	-4,8%	6,3%
THEATRE	1,5%	0,7%	-1,0%	2,5%	3,9%	1,6%
AUTRES	s.o.	s.o.	167,3%	-43,9%	16,7%	-42,9%
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	-0,4%	3,9%	-0,6%	-3,5%	1,6%	-3,3%
ECOLES PRIVEES	-0,4%	3,7%	-0,6%	-3,1%	1,7%	-3,4%
COMMUNES	12,7%	146,6%	22,3%	-22,3%	-30,8%	12,3%
SYNDICAT BASSIN DU VICIN	-100,0%	-10,1%	-1,6%	-100,0%	s.o.	s.o.
ELUS	0,6%	3,0%	3,5%	9,9%	0,0%	-12,2%
INDEMNITES	2,3%	3,3%	2,2%	8,9%	0,3%	-2,6%
CHARGES SOCIALES	-5,5%	2,4%	8,3%	11,7%	0,6%	-39,6%
FRAIS DE MISSION ET FORMATION	-31,5%	-4,1%	-0,7%	40,4%	-31,2%	-83,6%
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	-6,6%	21,1%	-4,4%	-11,4%	-64,1%	93,0%
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	16,2%	164,1%	7,8%	-15,8%	-62,7%	137,3%
CREANCES ETEINTES	-15,4%	-6,8%	-11,2%	-8,5%	-65,1%	63,8%
TOTAL	-0,2%	-1,7%	3,8%	-1,9%	-3,0%	1,8%

1.2.3.1. Les subventions

Les subventions comprennent essentiellement les subventions aux associations (45%), la subvention au CCAS (42%) et la subvention au théâtre (13%).



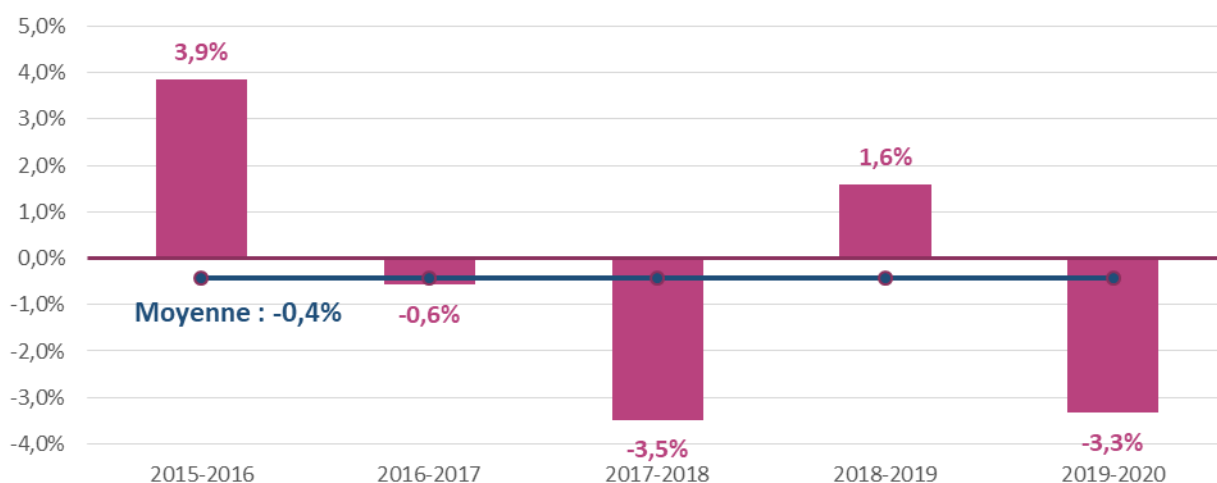
Par rapport à 2019, les subventions ont progressé de 4,2% au sein desquelles celles destinées aux associations ont augmenté de 3,1% notamment en raison du complément de 0,01 M€ versé dans le cadre de la crise sanitaire et de la progression des subventions aux associations sportives. La subvention versée au CCAS s'est accrue de 6,3% pour financer des annulations de titres qui avaient été émis à tort les années précédentes et le déficit de fonctionnement de l'exercice 2019.



1.2.3.2. Les contributions obligatoires

Les contributions obligatoires comprennent quasi exclusivement les contributions versées aux écoles privées (99,8%) qui représente 0,99 M€. Elles sont en diminution en 2020 (-3,4%) du fait d'une baisse des effectifs dans les écoles maternelles privées (- 35 élèves lavallois). Les contributions aux communes au titre des élèves lavallois scolarisés dans leur commune sont en hausse (+12,3%) mais leur volume demeure limité (0,002m€)

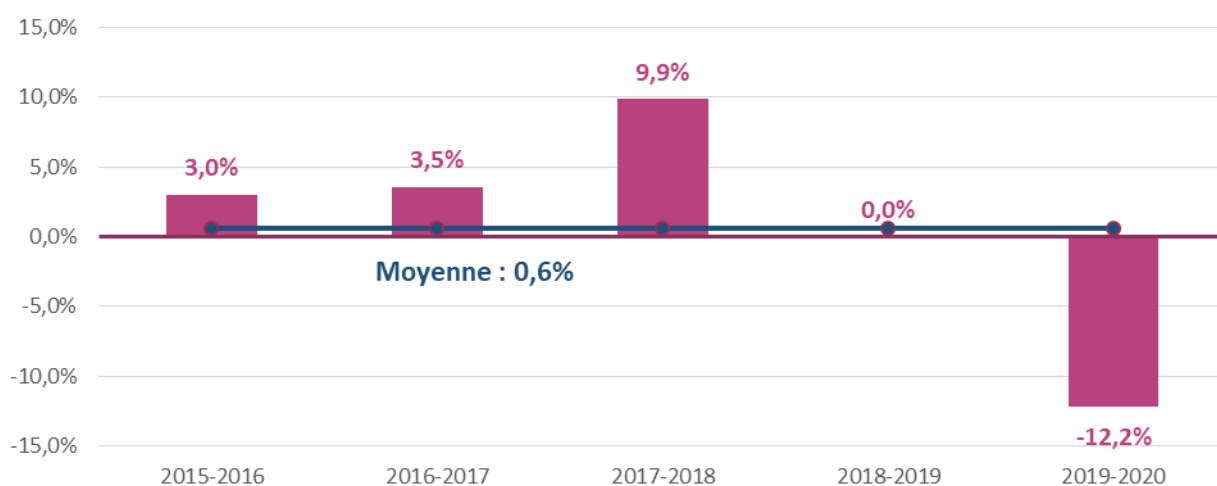
Evolution des contributions obligatoires



1.2.3.3. Les dépenses relatives aux élus

Les dépenses relatives aux élus comprennent les indemnités, les charges sociales et les frais de mission et de formation. Par rapport à 2019, ces dépenses sont en diminution de 12,2%, les indemnités ayant diminué de 2,6% et les charges sociales de 39,6% du fait de la diminution du nombre des adjoints et d'une nouvelle grille indemnitaire revue à la baisse.

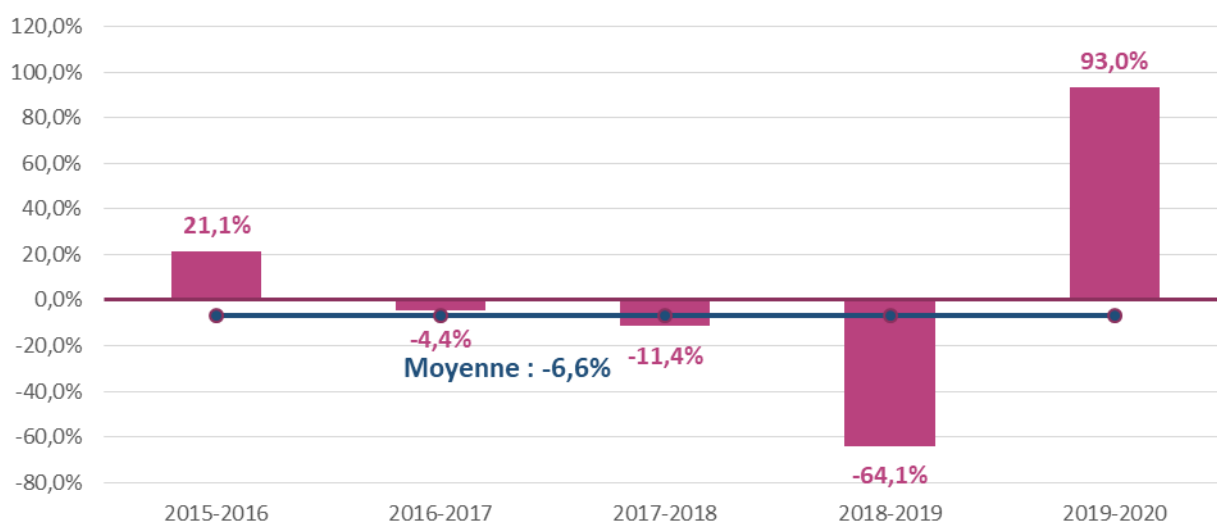
Evolution des dépenses relatives aux élus



1.2.3.4. Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables s'élèvent en 2020 à 0,06 M€ et progressent fortement par rapport à 2019 (+93%). Cette forte progression s'explique par une admission en non-valeur d'un montant de 0,02 M€ pour un titre émis à la fin de l'année 2018 auprès d'une entreprise qui s'est retrouvée en liquidation au début de l'année 2019.

Evolution des pertes sur créances irrécouvrables



1.2.4. Les charges financières

en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
INTERETS	2 630	2 452	2 333	2 340	2 179	1 922
INTERETS ECHUS	2 713	2 518	2 363	2 406	2 200	2 076
INTERETS NON ECHUS	-83	-66	-30	-66	-20	-155
AUTRES	3 902	3 805	1 211	1 198	1 211	1 251
JAMBE PAYEUSE SWAP	3 885	3 794	104	99	90	83
INDEMNITE DEPFA	0	0	1 094	1 094	1 094	1 094
INDEMNITES RESILIATION SWAP	0	0	0	0	0	70
AUTRES	16	11	13	6	27	3
TOTAL	6 532	6 257	3 544	3 538	3 390	3 172

En 2012, la ville a entamé un contentieux avec la banque émettrice d'un prêt toxique et n'a donc pas payé les intérêts du prêt. Les intérêts constatés étaient cependant provisionnés.

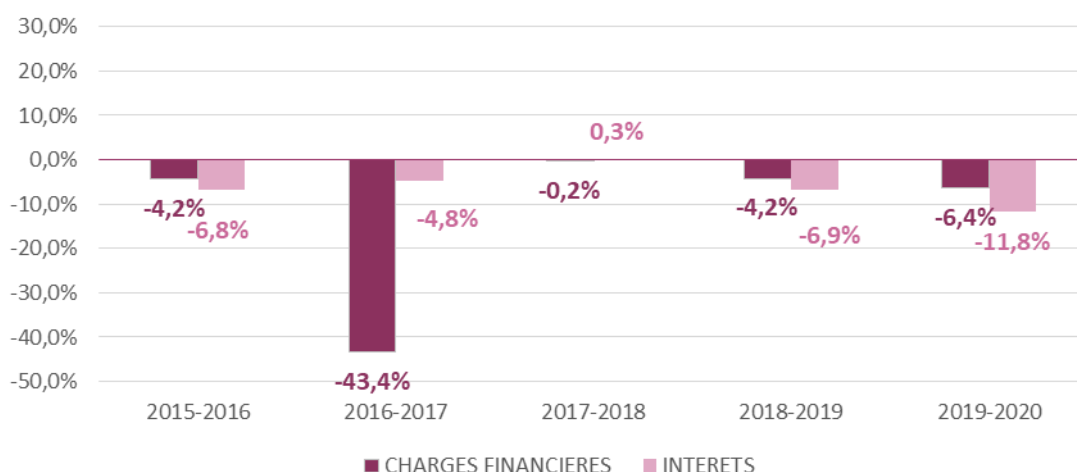
En 2017, un protocole d'accord a été signé. Il prévoit le versement d'une échéance annuelle de 1 094m€ pendant huit ans correspondant à l'indemnité de résiliation de 8 752m€. L'existence de cette charge annuelle pèse sur la solvabilité de la ville.

En 2020, les charges financières, qui s'élèvent à 3,17 M€, comprennent les intérêts des emprunts (1,9 M€), l'indemnité versée à Depfa Bank (1,09 M€), la soulte de sortie d'un contrat de swap (0,07 M€) et la jambe payeuse des contrats de swap restant (0,08 M€).2020.

Entre 2019 et 2020, elles reculent de 5,60% en raison des différentes renégociations d'emprunts réalisées par la ville mais restent toujours égales au double de la moyenne nationale par habitant.

Le poids des charges financières de Laval est, en 2020, de 90€ par habitant contre 31€ pour la strate nationale..

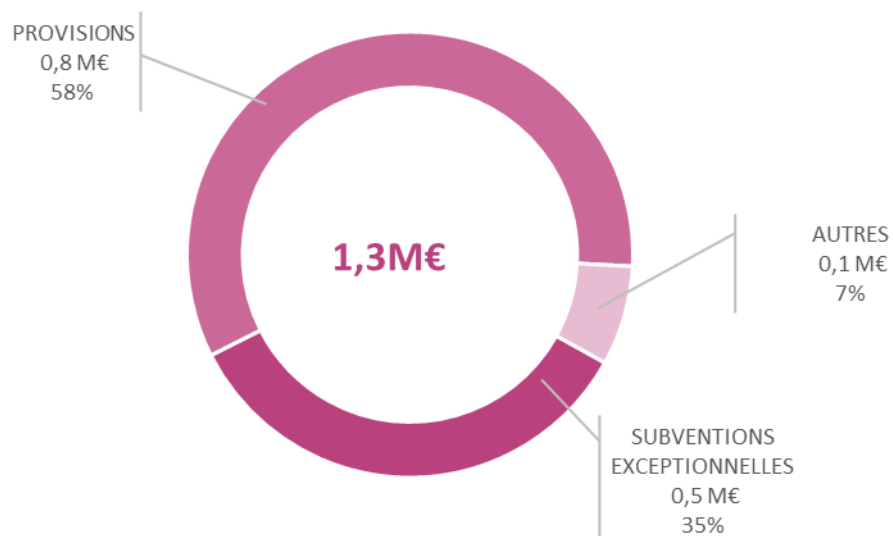
Evolution des charges financières



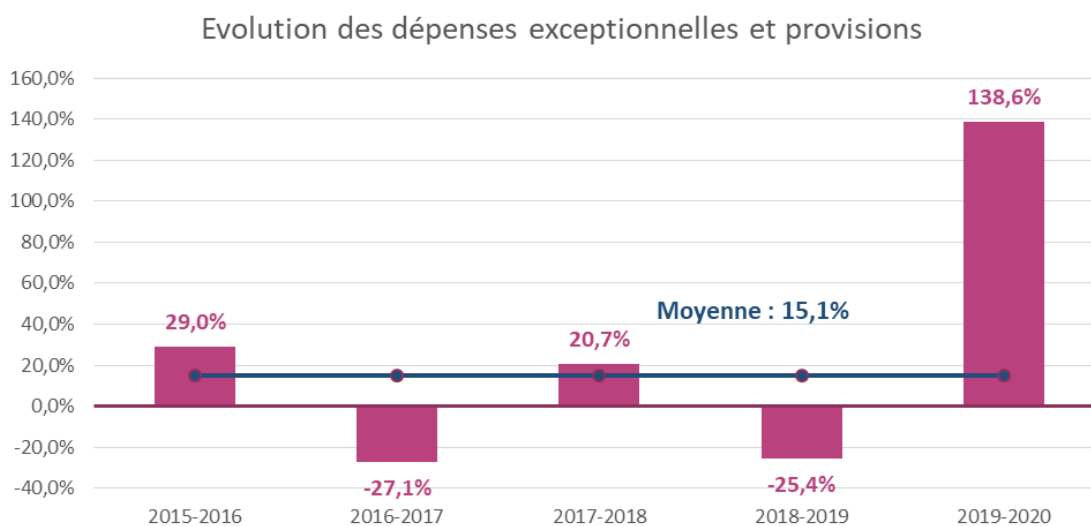
1.2.5. Les dépenses exceptionnelles et provisions

en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	579	479	408	336	359	453
BUDGET PARKING	572	475	407	336	359	329
AIDES AUX FAMILLES	0	0	0	0	0	125
AUTRES	7	4	1	0	0	0
PROVISIONS	0	187	0	211	126	766
PROVISIONS POUR RISQUE	0	174	0	178	0	683
PROVISIONS POUR CONTENTIEUX	0	13	0	0	0	0
PROVISIONS POUR CLIENT DOUTEUX	0	0	0	34		33
PROVISIONS POUR CET	0	0	0	0	126	50
AUTRES	72	173	204	191	66	95
TITRES ANNULES	24	81	56	73	24	22
INDEMNISATION PARC STATIONNEMENT	28	14	23	26	26	22
GESTION IMMOBILIERE			113	91	0	0
AUTRES	20	79	12	2	15	51
TOTAL	650	839	612	739	551	1 315

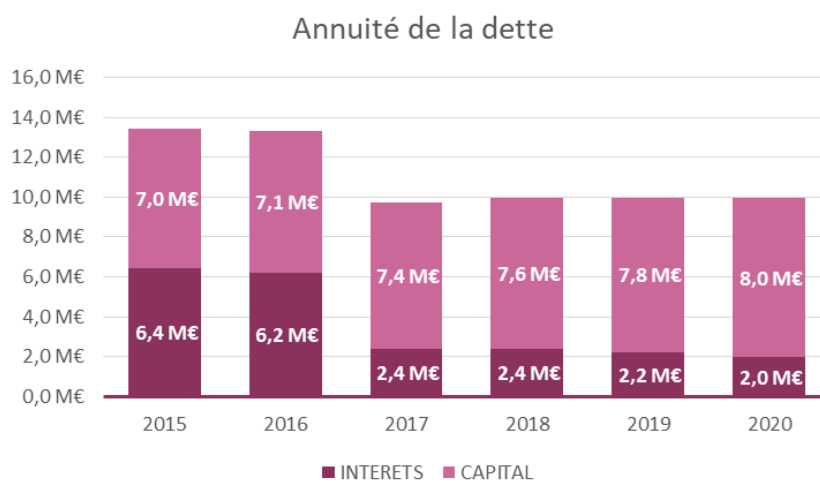
La chambre régionale des comptes, dans son rapport remis en 2019, a recommandé de sécuriser les risques financiers par le biais de provisions. En 2020, les dépenses exceptionnelles, qui s'élèvent en 2020 à 1,31 M€, comprennent principalement la provision constituée au titre de la dette auprès de l'Etat pour les cessions du quartier Ferrié (0,68 M€) ainsi que la subvention d'équilibre du budget parking (0,33 M€) et la participation à la restauration scolaire des familles versée dans le cadre de la crise sanitaire (0,12 M€)



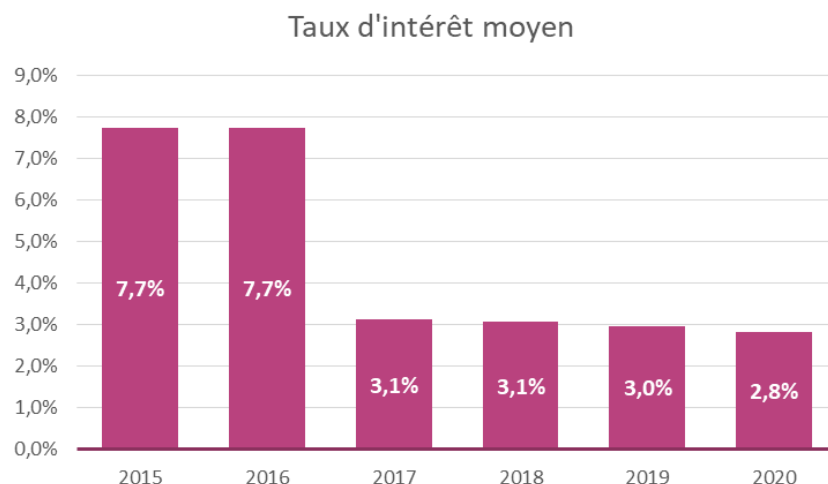
Ces dépenses sont en hausse par rapport à 2019.



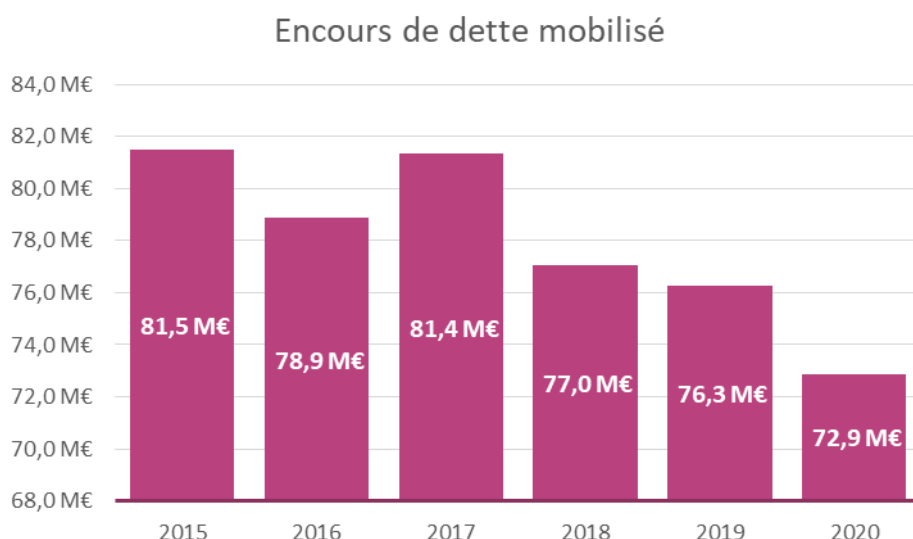
2. LA DETTE



Les intérêts courus de la dette se sont élevés à 1,96 M€ en 2020, en diminution par rapport à 2019. Le remboursement en capital, 8,03 M€, ayant progressé dans les mêmes proportions, l'annuité de la dette est demeurée stable à 10 M€.



Le taux d'intérêt moyen a continué à diminuer en passant de 3,0% à 2,8%.

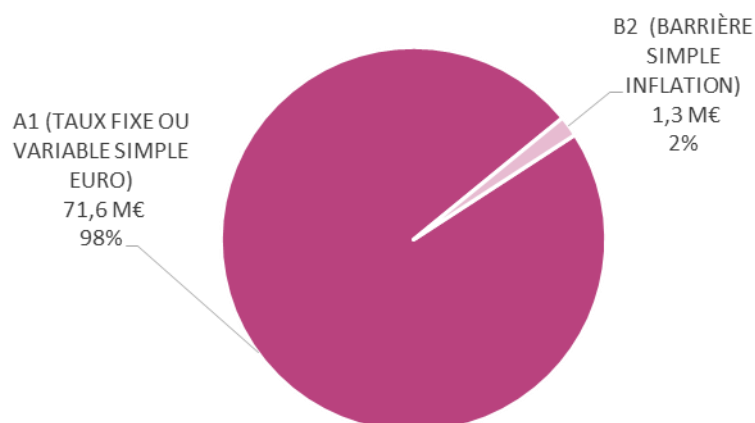


En baisse en 2016 de 7%, les emprunts nouveaux, dont une partie résulte de la renégociation du prêt toxique, étant supérieurs aux remboursements réalisés en 2017 font repartir à la hausse le niveau de l'encours (+3,13%). En 2018, la commune se désendette puisque l'encours passe à 81,4M€ et à 77M€ l'année suivante.

Ce désendettement se poursuit jusqu'en 2020 où l'encours atteint 72,88 M€ soit 1 394 € par habitant, un niveau supérieur à la moyenne nationale (1 298 €).

Malgré cette diminution, l'endettement demeure élevé par rapport aux recettes de la collectivité car il représente 121% des recettes de fonctionnement contre 84% au niveau national pour les communes de la même strate.

Classement de l'encours selon la charte Gissler



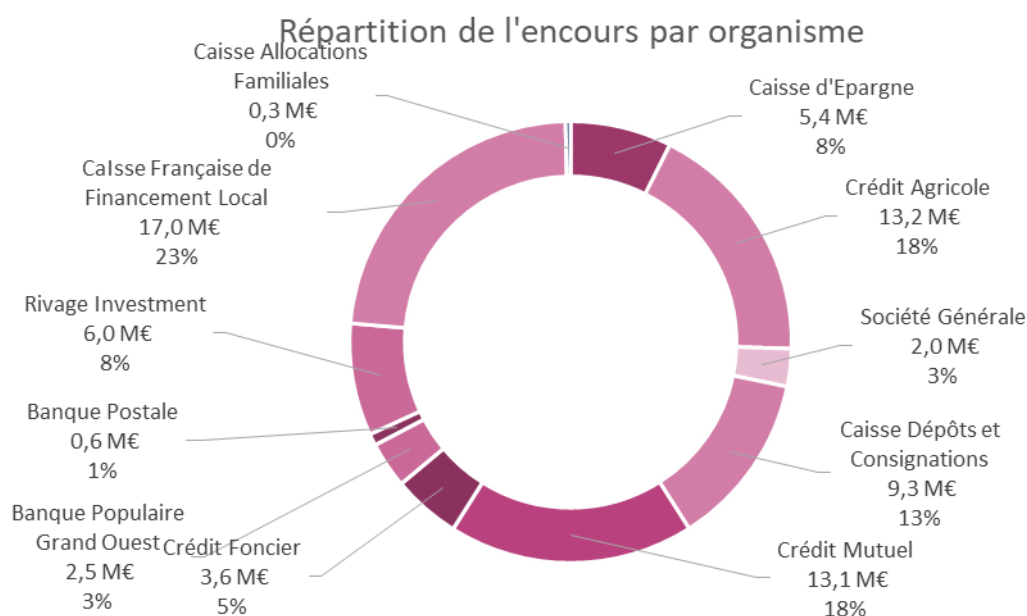
Cet encours est classé selon la charte Gissler de la manière suivante :

- 71,6 M€ (98%) en catégorie A1 qui se compose de 59,96 M€ de prêts à taux fixe, 4,79 M€ de prêts indexés sur l'euribor, 6,85 M€ indexés sur le livret A,
- 1,27 M€ (2%) en catégorie B2 dont le taux d'intérêt payé correspond à un taux de 3,98% majoré lorsque l'inflation est supérieure à 2,05% et minoré lorsque l'euribor est inférieur à 3,50%. Le taux est plafonné à 6,47% et peut diminuer jusqu'à 3,23%.

Par rapport à 2019, la résiliation d'un swap a permis de ne plus avoir d'emprunt classé B1 et une opération de refinancement à taux fixe a permis de réduire de manière significative l'encours de prêts classé en B2. Cette opération conduite en 2020 s'inscrit dans la stratégie financière conduite par la ville, à savoir, sécuriser le risque de taux.

La ville de Laval compte onze organismes créanciers concentrés principalement sur quatre organismes :

- la Caisse Française de Financement Local (23%),
- le Crédit Agricole (18%),
- le Crédit Mutuel (18%),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (13%).



A l'exception d'un prêt de la caisse d'allocations familiales, un seul prêt a été contracté pour le financement des investissements auprès de Rivage Investment pour un montant de 3,5 M€ sur une durée de 15 ans à taux fixe de 1,28%.

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS ENCAISSES EN 2020				
ORGANISME	MONTANT	DUREE	TAUX	CLST
RIVAGE INVESTMENT	3 500 m€	15 ANS	FIXE : 1,28%	A1
CAF53	10 m€	8 ANS	FIXE : 0,00%	A1
CAFFIL	1 203 m€	12 ANS	FIXE : 0,15%	A1
				AFFECTATION
				NON AFFECTEE
				DIVERS PROJETS
				PENALITEES CAPITALISEES

Deux opérations de refinancement se sont concrétisées en 2020. La première s'est conclue à la fin de l'année 2019 et s'est réalisée à l'été 2020. Elle avait vocation à sortir d'un produit classé B2. La seconde, s'est réalisée à l'automne 2020 et avait vocation à revoir le profil, défavorable, de remboursement de la dette, suivant les recommandations de la Trésorerie.

REFINANCEMENTS REALISES EN 2020							
TYPE	ORGANISME	MONTANT	DUREE*	TAUX	CLST	IRA IRA CAPITALISEES	IRA FINANCEES DANS LES INTERETS
PRET REFINANCE	CAFFIL	3 250	7 ANS	INFLATION + 3,44%	B2	449	250
PRET DE REFINANCEMENT	CAFFIL	3 500	7 ANS	FIXE : 2,00%	A1		199
PRET REFINANCE	CAFFIL	3 500	7 ANS	FIXE : 2,00%	A1	218	189
PRET REFINANCE	CAFFIL	3 604	4 ANS	FIXE : 2,40%	A1	224	194
PRET REFINANCE	CAFFIL	4 550	9 ANS	FIXE : 2,45%	A1	656	569
PRET DE REFINANCEMENT	CAFFIL	12 607	12 ANS	FIXE : 0,15%	A1		87

3. LES INDICATEURS DE GESTION

3.1. Les soldes intermédiaires de gestion

L'évaluation de la santé financière d'une collectivité repose sur quatre soldes intermédiaires de gestion³ :

- L'excédent brut courant qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant ;
- L'excédent de gestion qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, hors intérêt. Par rapport à l'excédent brut courant, il tient compte de l'exceptionnel ;
- La capacité d'autofinancement (CAF) brute qui correspond à la différence entre les produits et charges de fonctionnement. Par rapport à l'excédent de gestion, elle tient compte des intérêts de la dette,
- La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la CAF brute réduit du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à ce qui peut être affecté au financement des investissements.

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement de 62,3M€ ont diminué (-1,3%). La crise sanitaire a eu un impact sur les recettes des services (-0,85M€) et le versement en 2019 d'un fonds de concours en fonctionnement n'a pas été reconduit (-0,6M€) dans la mesure où cela était contraire aux règles de bonne gestion.

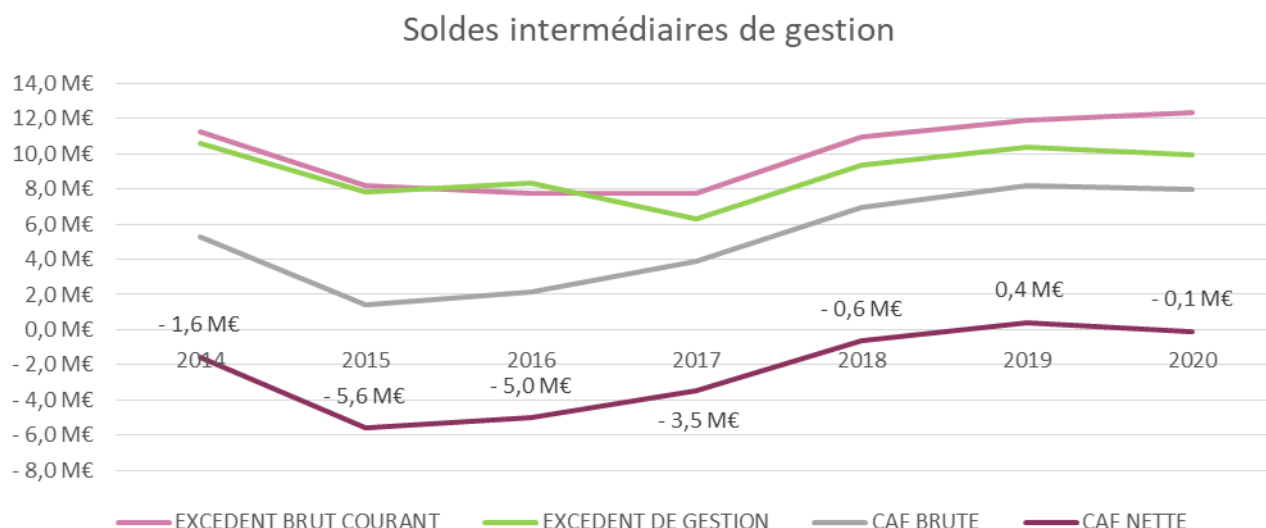
Dans un même temps, les dépenses de fonctionnement de 54,4M€ ont-elles aussi diminué (-1.1%) par rapport à 2019. Même si la crise sanitaire a permis de générer des économies, la collectivité a été en première ligne en cette période de pandémie et elle a constitué une provision pour les plus-values réalisées dans le quartier Ferrié (0,68 M€).

En 2020, la CAF brute de 8M€ couvre juste le remboursement du capital de la dette (8,1M€). Mais elle ne participe pas au financement des investissements qui est assuré pour partie par l'emprunt, les ressources d'investissement externes et les ventes immobilières.

Le montant de CAF brute pour Laval est en 2020 de 152€ par habitant alors que la strate nationale affiche 217€ par habitant

Le montant de la CAF nette pour Laval est de -0,1M€ quand le montant de la strate par habitant est de 84€/hab.

³ Contrairement aux données de la direction départementale des finances publiques, il est tenu compte des provisions et des reprises sur provision.



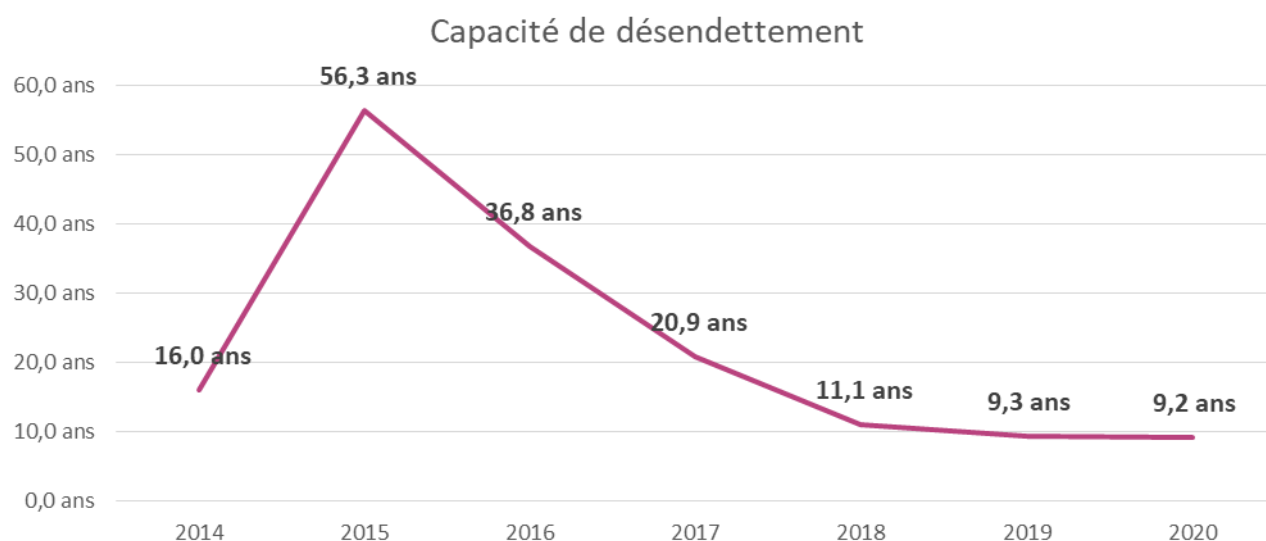
3.2. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond au nombre d'année que mettrait la collectivité à se désendetter totalement si elle consacrait l'intégralité de sa CAF brute au remboursement de la dette.

Une durée inférieure à 8 ans témoigne d'une bonne gestion. Au-delà, il existe deux seuils d'alerte à savoir 10 ans puis 15 ans.

Depuis 2015, Laval se situait très largement au-delà des 15 années jusqu'en 2017 inclus. Ce ratio dégradé, ainsi que la forte rigidité des dépenses et une CAF nette négative avait conduit à l'intégration de la ville de Laval dans le réseau d'alerte. Ce ratio est passé en dessous du seuil des 15 ans en 2018 puis 10 ans en 2019. Ce ratio s'est très légèrement amélioré en 2020 en se fixant à 9,2 ans.

Même si l'amélioration de la CAF brute fait diminuer le ratio de capacité de désendettement, il reste nettement supérieur à la moyenne nationale de 6,2 ans. Cet indicateur traduit un endettement fort pour la ville.



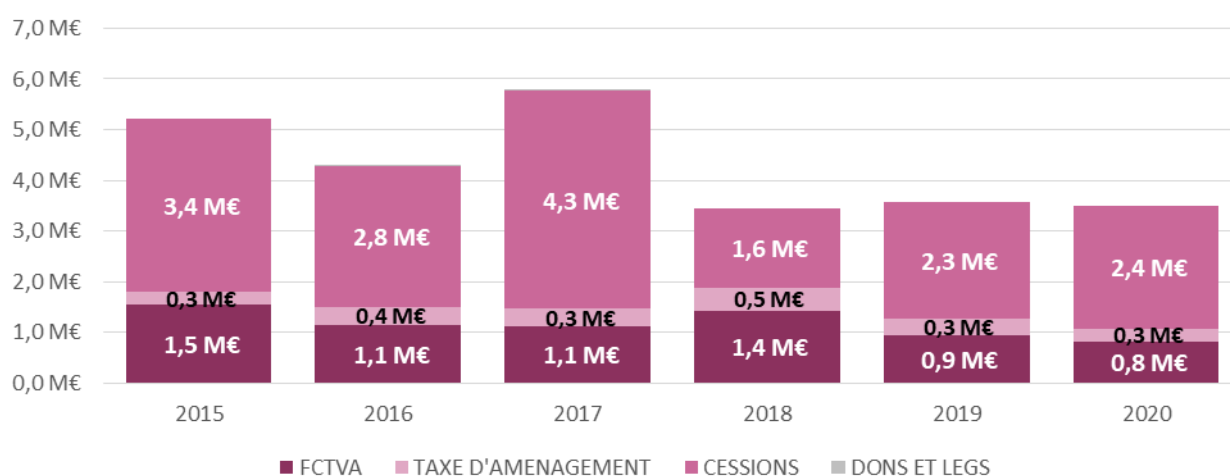
4. LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

4.1. Les ressources propres d'investissement (RPI)

Les ressources propres d'investissement sont des recettes de la section d'investissement, qui lorsque la CAF nette est négative, peuvent servir au remboursement en capital de la dette.

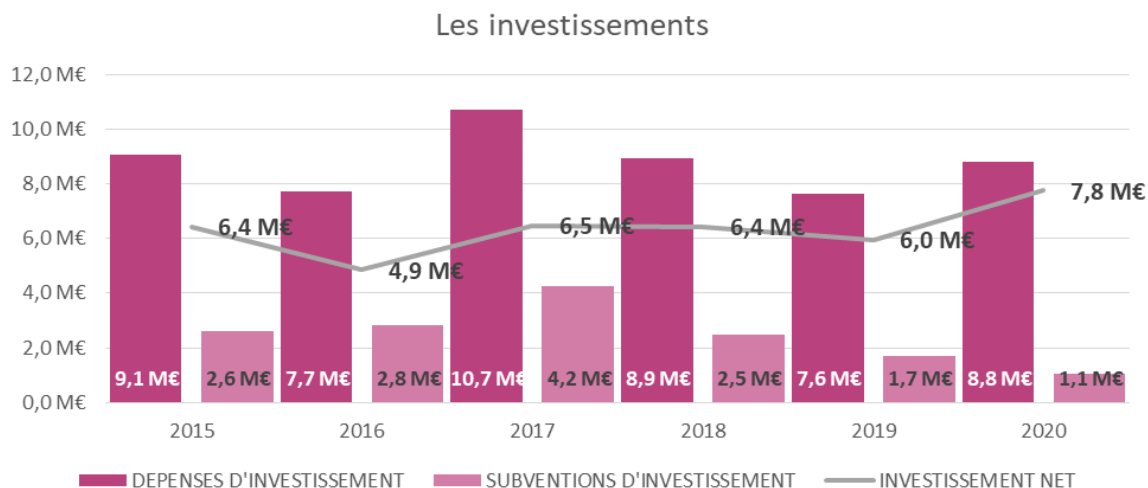
Elles se composent essentiellement du fonds de compensation de TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement et des cessions. Le FCTVA correspond au reversement de la part de TVA française acquittée sur les investissements réalisés l'année précédente. Il dépend donc du niveau des investissements réalisés et de leur nature. En 2020, elles se sont situées à 3,49 M€, niveau comparable à 2019, une légère progression des cessions ayant compensé la baisse du FCTVA. Les principales cessions réalisées ont été un terrain à Grenoux (0,8 M€), un terrain situé rue Ambroise Paré (0,44 M€), un terrain rue Renaise (0,38 M€) et un terrain rue Hébert (0,3 M€).

Les ressources propres d'investissement



4.2. Les investissements

En 2020, les dépenses d'investissements payées se sont élevées à 8,82 M€, soit à un niveau supérieur à 2019 (7,64 M€) permis par le complément apporté au budget supplémentaire de 2020 (2,9 M€). Les subventions d'investissement perçues se sont élevées à 1,06 M€ soit une dépense nette de 7,76 M€. Par rapport aux autres communes de la strate, ce niveau d'investissement est nettement inférieur puisqu'il représente 206 € par habitant pour Laval contre 359 € par habitant pour la moyenne de la strate. Le niveau d'investissement de Laval représente donc 57% de celui de sa strate démographique. De plus, le taux de mandatement des dépenses est extrêmement faible (61%) ce qui est récurrent à la ville et avait été pointé par la chambre régionale des comptes.



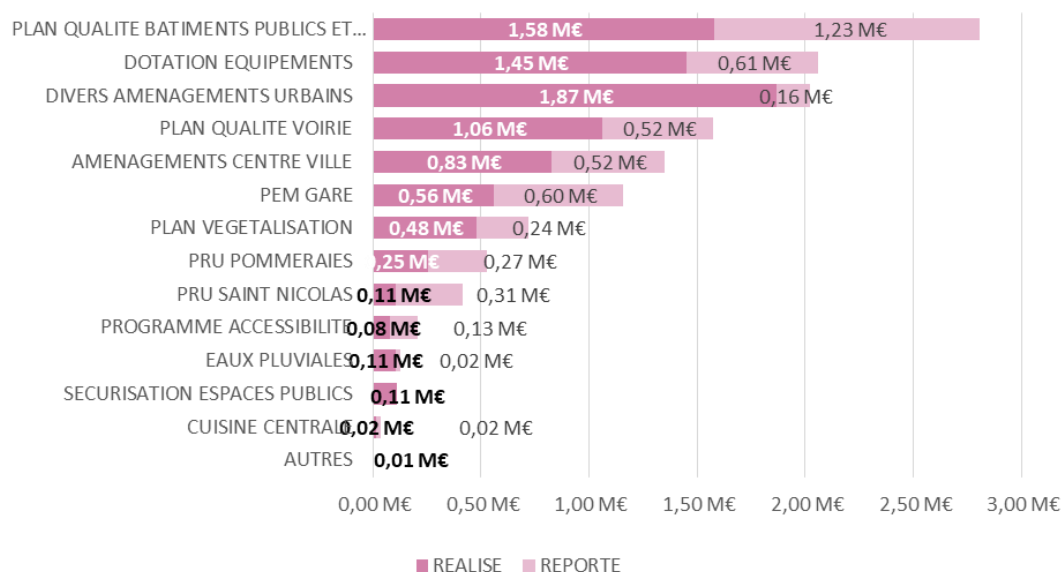
Hors valorisation des travaux en régie, les opérations d'équipements engagées se sont élevées à 13,13 M€ dont 8,50 M€ ont été mandatés.

Les principales opérations ont été les plans qualité bâtiments publics et transition énergétique (2,81 M€ d'engagé) au sein desquels on retrouve 0,84 M€ pour les gymnases, 0,40 M€ pour les monuments historiques, 0,28 M€ pour le centre administratif, 0,25 M€ pour le restaurant scolaire de la Senelle, 0,22 M€ pour les écoles primaires et 0,20 M€ pour les maisons de quartier.

La dotation équipement représente en engagement de 2,06 M€ dont 0,88 M€ pour les véhicules, 0,51 M€ de matériels et logiciels informatique, 0,11 M€ pour le matériel des restaurants scolaires.

Au titre des aménagements urbains, on peut citer 1,62 M€ pour l'acquisition du terrain de Beauregard auprès du budget annexe, 1,57 M€ pour l'aménagement du centre-ville dont 1M€ pour des acquisitions immobilières, 1,16 M€ pour l'aménagement de la gare, 0,53 M€ pour le PRU des Pommeraies et 0,42 M€ pour le PRU Saint Nicolas.

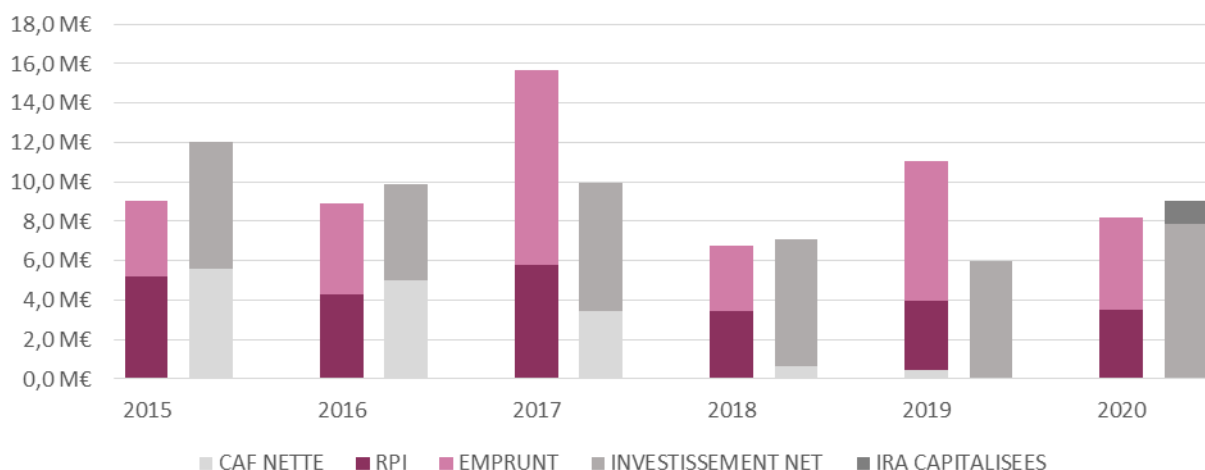
Le terrain de Beauregard a été acheté en février 2008 pour 1,46 M€. Il n'a depuis jamais fait l'objet d'un projet de lotissement. Au coût d'acquisition se sont ajoutés 0,15 M€ de frais financier pour l'emprunt initialement contracté et remboursé en 2012. Le juge des comptes avait pointé que ce budget de lotissement présente, depuis plusieurs exercices, un déficit de 1,62 M€ qui n'était pas destiné à l'aménagement d'un lotissement. Afin de sécuriser les comptes, et conformément aux engagements pris devant les Lavallois, il a été, en 2020, par le budget supplémentaire, réintégré dans le budget principal pour un montant de 1,62 M€. La cession de l'ancienne caserne Corbineau au prix net vendeur hors taxe de 1,95 M€ permettra l'année prochaine de compenser cette acquisition.



4.3. Le financement des investissements

En 2020, les emprunts et ressources propres d'investissement se sont élevés à 8,20 M€ et ont servi à financer le déficit de CAF nette et les investissements nets pour un total de 9,05 M€. Il en ressort une utilisation de l'excédent global de clôture des années antérieures à hauteur de 0,85 M€.

Financement de l'investissement



5. SYNTHÈSE

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent face à laquelle la ville a pris ses responsabilités pour maintenir le fonctionnement de ces services publics, soutenir les familles en difficulté, venir en aide aux commerçants, distribuer des masques aux enfants et ouvert un centre de vaccination.

La pandémie a également eu pour conséquence la fermeture de certains équipements et le ralentissement de certaines activités municipales.

Au global, la crise s'est ainsi traduite par une baisse des dépenses de 0,5 M€.

DEPENSES	2020
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-200
RESTAURATION SCOLAIRE	-130
PRODUITS D'HYGIENE	160
PRESTATION NETTOYAGE ESPACE PUBLICS	37
MASQUES ENFANTS SCOLARISES	33
ENERGIES	-230
FORMATIONS ET DEPLACEMENT	-70
CHAPITRE 012 - DEPENSES DE PERSONNEL	-497
PRIME SPECIAL COVID	103
BAISSE ACTIVITE LIEE AU COVID19	-530
REPAS DES AGENTS	-70
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	139
AIDE AUX FAMILLES	125
SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ACTION SOCIALE	14
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	26
GRATUITE TERRASSES 2019	26
STATIONNEMENT PARKINGS	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-532

En parallèle, la crise a également eu un impact fort sur les recettes de la collectivité dans le domaine périscolaire, extrascolaire, la petite enfance et le stationnement pour un total de 1 M€.

RECETTES	2020
CHAPITRE 70 - PRODUIT DES SERVICES	-854
RESTAURATION SCOLAIRE	-320
ALSH	-84
ACTIVITES PERISCOLAIRES	-63
STATIONNEMENT	-184
REMBOURSEMENT ACTIVITES MAISONS DE QUARTIER	-15
PARTICIPATION FAMILLES PETITE ENFANCE	-188
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	-51
GRATUITE TERRASSES 2020	-27
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	
CHAPITRE 74 - DOTATION & SUBVENTIONS	-71
PARTICIPATION CAF PETITE ENFANCE	-26
PARTICIPATION CD53 & REGION POUR LES GYMNASES	-45
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-976

L'impact de la crise sanitaire sur les comptes de l'année 2020 est donc de 0,5 M€ ce qui n'a pas été négligeable pour la collectivité qui présente toujours une situation financière fragile. Il pourrait être plus important encore en 2021 selon l'évolution de la crise sanitaire et la prise en charge ou non des surcoûts, notamment du centre de vaccination, par les partenaires de la collectivité.

En résumé, l'endettement de la ville reste très élevé au regard de ses recettes de fonctionnement. L'encours de dette représente 121% des recettes de fonctionnement contre 84% au niveau national pour les communes comparables. Par ailleurs, la collectivité est toujours dans l'incapacité de dégager de l'autofinancement pour financer ses investissements, quand bien même les difficultés à pourvoir les postes vacants améliorent artificiellement sa situation. La collectivité présente toujours un niveau d'investissement très faible (57% de l'investissement moyen des communes comparables) qui ne lui permet pas d'entretenir un patrimoine par ailleurs vieillissant. Le redressement des finances municipales, au prix d'une gestion financière très rigoureuse, demandera encore quelques années.

6. LE BUDGET PARKING

En 2020, la progression de la redevance du délégataire conjoint à une stabilité de l'annuité de dette ont permis de diminuer très légèrement la subvention d'équilibre versée par le budget principal, laquelle est passée de 0,36 M€ à 0,33 M€. A compter de cette année, le remboursement en capital de la dette est devenu supérieur aux dotations aux amortissements qui contraignait précédemment à dégager une CAF nette qui venait alimenter l'excédent global de clôture.

en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0
+ Subvention d'exploitation	572	475	407	336	359	329
+ Redevance concessionnaire	11	54	114	173	141	160
= Produits fonctionnement courant	583	529	521	509	500	489
- Charges fonctionnement courant	0	0	0	0	0	0
= Excédent brut courant	583	529	521	509	500	489
+ Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
- Dépenses exceptionnelles	37	0	0	0	0	0
= Excédent de gestion	546	529	521	509	500	489
- Intérêts de la dette	237	220	211	200	191	176
= CAF brute	309	309	310	309	309	313
- Remboursement de capital	247	259	272	285	298	313
= CAF nette	62	50	38	25	11	0

7. LE BUDGET BEAUREGARD

En 2020, la ville de Laval a profité des excédents budgétaires de l'année 2019 pour racheter le terrain de Beauregard à son budget annexe. Il s'en est suivi une clôture de ce budget (voir plus haut)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20210413-S504-RHTF-20a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2021